

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

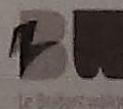
Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

Prix 6 fr.

Bulletin du Service de Recherches
Historiques et Folkloriques du Brabant

**LE
FOLKLORE
BRABANÇON**

398

(493.2)

FOL 19 Vieille Halle au Blé Bruxelles

F

2225

Supplément au Folklore Brabançon, n° 68.

Notre Fonds de Résistance.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro 67, nous avons créé un fonds de résistance, destiné à compenser la réduction du crédit affecté à notre Service.

Nous ne voulons réduire notre publication ni en importance, ni en intérêt, ni en illustrations. Nous ne pouvons pas augmenter le prix de l'abonnement, fut-ce pour une année seulement, car ce serait imposer une charge aux lecteurs modestes. Nous demandons à tous nos abonnés de nous rester fidèles, de renouveler leur abonnement et de nous recruter de nouveaux lecteurs. Nous demandons à tous ceux qui le peuvent de faire un léger effort en alimentant par une petite subvention supplémentaire notre fonds de résistance.

Dans notre prochain fascicule nous publierons notre première liste des donateurs. Vous tiendrez à y voir figurer votre nom. Les dons sont à verser à notre compte chèque N° 142.119. A. Marinus, 12, Vieille Halle au Blé.

LA RÉDACTION.



okl

FAW 2225



12^e année — N° 68

Octobre 1932

378/43
FOL
F

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

Melkwezer. — La Gilde Saint-Jacques de Louvain. — Spécialités de la Boulangerie Halloise. — Evrard de T'Serclaes. — L'Orientation nouvelle dans le Folklore. — La Valeur de notre Revue.

Melkwezer.

HISTOIRE ET FOLKLORE.

(Traduction).

Cette étude va augmenter d'une unité la série déjà longue des monographies de nos communes brabançonnaises. Comme travaux antérieurs concernant l'histoire de Melkwezer nous avons trouvé bien peu de chose. Quelques détails historiques, dispersés dans l'œuvre du curé-doyen P. V. BERTS, quelques notes au point de vue religieux dans un ouvrage de l'abbé FRÉNAVY, curé de Laar, et une monographie succincte dans les *Communes Belges* de A. WAUTERS, telles sont les uniques sources qui furent à notre disposition.

Jusqu'à présent, trop de localités ont été considérées comme ne présentant absolument aucune importance et nous sommes convaincus qu'il reste bien du travail utile à faire. Il va de soi que nous ne voulons diminuer en rien les mérites des historiens précités. Bien au contraire, nous apprécions leur œuvre, nous renouvelons notre hommage au dur labeur de ces glaneurs patients qui eurent à vaincre des difficultés n'existant plus pour nous, qui furent des



novateurs dans une science où les méthodes n'étaient pas encore bien fixes, une science dont l'importance n'était pas encore universellement reconnue comme de nos jours. Il est inévitable cependant, que dans ces œuvres nous rencontrions mainte inexactitude ; plus d'un détail échappe à une première observation. Le plus souvent l'histoire se borne à un examen d'archives ; l'historien ne tient pas toujours compte de la vie actuelle dans la commune. En plusieurs endroits, ces archives elles mêmes manquaient ou offraient des lacunes et une observation minutieuse de la réalité peut parfois, les compléter.

Notre rêve est de posséder un jour dans notre bibliothèque une bonne monographie de chaque commune, une étude sérieuse dont le matériel aurait été réuni par les personnes les plus compétentes, résidant à l'endroit même. Chaque région exige un historien à elle. Qu'on ne nous dise pas, ainsi qu'on le fait souvent : « Dans mon petit village il n'y a rien d'intéressant », car dans ce cas *voire* village serait une exception, ce qui nous étonnerait fort. Nous savons qu'il y a un rapport étroit entre les mœurs et coutumes des hommes et le milieu géographique dans lequel ils vivent et se développent ; or, comme ce milieu géographique diffère d'endroit à endroit, il s'ensuit nécessairement des différences dans les conditions et les manifestations de vie. Sans surestimer ce genre d'études, nous croyons cependant qu'elles peuvent parfois contenir un apport sérieux pour l'histoire ou l'archéologie. Souvent un nouveau document est découvert, un tableau ou une image remarquable sont sauvés de l'oubli. Ils méritent toute notre attention bien plus au point de vue folklorique et sociologique qu'historique. Autrefois, beaucoup de coutumes passaient inaperçues, des coutumes qui évoluent ou disparaissent peu à peu, qui seront complètement oubliées dans quelques années. Nous avons pu faire cette constatation en ce qui concerne les gildes. Dès lors, il est de toute première nécessité de réunir toujours plus de matériel, afin de rendre plus solide la base, sur laquelle s'élèvera le monument de notre Folklore scientifique.

Au point de vue enseignement aussi, l'histoire locale mériterait un peu plus d'attention, surtout dans les quatrièmes degrés de nos écoles primaires. Sans doute, chaque

fois qu'il est possible, il faut l'utiliser pour contribuer à une meilleure compréhension de l'histoire du pays, mais elle ne peut être considérée uniquement comme telle. Trop souvent, nous constatons que des personnes, qui reçurent cependant un bon enseignement primaire, ne savent que bien peu l'histoire et la signification historique des monuments de la région où elles sont nées. D'un autre côté, que savent-elles encore de Jules César ou de Charles Quint ? Que reste-t-il enfin comme résultat des heures consacrées à l'enseignement de l'histoire ? De sa nature, l'histoire est une branche très difficile à comprendre par l'enfant ; il lui est presque impossible de faire abstraction des conditions actuelles de vie. Le passé de la localité où il habite sera mieux compris par l'élève si on peut en utilisant la vie actuelle lui faire comprendre le passé ? Il va sans dire que tout détail superflu devra être évité.

Nous croyons avoir démontré suffisamment qu'il y a encore beaucoup à travailler dans ce domaine. On doit exiger que le travail soit rigoureusement scientifique et surtout éviter qu'il consiste en une compilation de notes et de citations d'ouvrages déjà existants (1).

Le village que nous appelons aujourd'hui *Melkwezer* est situé dans le coin sud-est du Hageland et est borné au nord par Neerlinter et Drieslinter, à l'est par Heelen-Bosch, au sud par Orsmaal-Gussenhoven et à l'ouest par Wommersom. Administrativement il dépend du canton de Léau. D'après la nature du sol nous devons le placer dans la région de transition entre le Hageland et la Hesbaye. Au sud d'une ligne qui suit à peu près la *Dorpsstraat* (rue du village) et le *Boschbaan* (chemin de Bosch), le sol est généralement plus limoneux qu'au nord. On comprend aisément qu'il est impossible d'indiquer des limites bien définies. Nous y trouvons du sable, de la tourbe, de la marne et du

(1) Nous tenons à remercier ici le Chanoine Tilburghs, curé ; M. X. Donvil, instituteur et M. Pr. Donvil, éleveur, pour les renseignements intéressants qu'ils nous ont fournis.

limon hesbayen. Les dépôts d'alluvions au nord contribuent à la formation de bonnes prairies naturelles. Le village se trouve dans une plaine légèrement ondulée, qui monte vers le sud-est. On nous a fait remarquer également, comment la couche supérieure du *Hazenberg* (montagne aux lièvres) est transportée insensiblement, par érosion, vers les basses prairies avoisinantes. D'après le cadastre de 1834, la superficie globale de Melkwezer est de 450 Ha. 40 a. (imposable : 440 Ha. 88 a. ; non imposable : 35 a. 90 ca. ; chemins : 9 Ha. 16 a. 10 ca.). Au 31 décembre 1929 le cadastre nous donne 448 Ha. 18 a. 10 ca. (imposable : 438 Ha. 78 a. 45 ca. ; non imposable : 9 Ha. 39 a. 65 ca.). Cette superficie est divisée en deux sections (et non pas une, comme nous lisons dans Wauters) : section A : *Hel Dorp* (le village), et section B : *St. Peters Bosch* (Bois Saint-Pierre).

L'accroissement de la population pendant le siècle écoulé peut être considéré comme étant normal. En 1910 le village comptait 450 habitants. En 1920 ce nombre monta à 470 et en 1930 à 475 (2).

Nous avons jugé utile d'ajouter à cette étude une carte toponymique. En examinant les lieux-dits cités par Wauters, nous avons remarqué qu'il est parfois très difficile de situer certains noms, puisque plus d'un n'est plus connu de nos jours. A ce sujet nous donnerons des détails plus loin (3).

Au cours des siècles, le nom *Melkwezer* ne subit que de légères modifications. Le village est appelé simplement *Wezere* par les habitants de la région. Le préfixe *Melk*

(2) Pour plus de détails et de chiffres, consulter :
A. WAUTERS. *Communes Belges, Canton de Léau*, 1887, p. 120 à 125.

DE SRYN. *Diction. des Communes Belges*.

P. V. BETS dans *Zout-Leeuw*, I, p. 200 donne en 1526, 36 maisons.

(3) Nous avons consulté avec fruit :

Dr J. LINDEMANS, *Plaatsnamen*, 1925 (cité L.).

Prof. ALB. CARNOY. *Orig. des nom de Lieux des environs de Bruxelles* (cité C.).

AUG. VINCENT. *Les noms de Lieux de la Belgique*, 1927, (cité V.).

(lait), probablement à cause des nombreuses prairies, y fut ajouté plus tard, pour éviter toute équivoque avec le nom du village *Wezeren* près de Landen, Wals- ou Waalsch-Wezeren. En 1312 *Melkwezer* s'appelait d'ailleurs *Wesere juxta Leeuwis*. Voici les différentes orthographes de ce nom, que nous avons notées dans le passé : *Wiser* (1185), *Weser* (1229, XIV^{me} siècle, 1403-1404-1688-1703), *Wisserin* (1342), *Wesere* (1229-1232-1312-1383-1440-1478-1505-1574-1620-1626-1709), *Weesere* (1440- XVI^{me} siècle), *Wezeren* (1588), *Wezere* (1507-1508-1600-1602-1642), *Weseren* (1624-1634-1740), *Melckwesel* (1728), *Melckweser* (1786-1807 et parfois aussi encore de nos jours). Nous pouvons conclure qu'actuellement ce nom se prononce encore tout à fait de la même façon que jadis. Dans ce mot nous remarquons le suffixe indo-européen *er = ara*, qui se retrouve dans beaucoup de noms d'eau (L. p. 25). *Wes* se rencontre également comme *Was*, *Waes*, *Waas*, un radical qui est très souvent usité pour désigner des terrains marécageux (C. p. 51). Cette explication nous paraît être la plus logique, puisque dans le passé le sol y était très marécageux en certains endroits. Le nom de *Wezeren près de Landen* aurait d'ailleurs une signification analogue. Parlant du *Molenbeek* (ruisseau du moulin) à Landen, G. Lefèvre dit (4) : «L'ancien nom de notre cours d'eau était sans doute *Weser*, nom porté par l'endroit de la source, comme c'est le cas pour la plupart des rivières et qui lui est resté dans certaines parties de son parcours ». Au sud de Landen on l'appelle parfois *Weserbeek* ; à Léau *Dormaalsche beek*. L'embouchure s'appelle *De Den*. D'après P. V. Bets (5), l'origine du nom *Melk-Weser* serait en relation avec les marnières qui y existaient. Cette étymologie nous paraît un peu trop aisée ; nous ignorons complètement comment il établit le rapport au point de vue scientifique.

Le préfixe *Melk* a frappé cependant l'imagination populaire. On nous a raconté qu'autrefois le village s'appelait simplement *Weser*. Un jour que Charles Quint y était

(4) *Landen et les villages environnants*. (Bruxelles, Vromant, 1904).

(5) *Zout-Leeuw*, p. 146.

à la chasse (influence centralisatrice d'un grand homme dans l'histoire), il demanda de l'eau pour désaltérer ses chiens. Les habitants, par amour pour leur souverain, leur donnèrent du lait. Ému par cette preuve d'affection, l'empereur décida que le village s'appellerait dorénavant *Melk-Wezer* (Weser du lait), en souvenir de ce fait. D'autres personnes nous dirent, que le nom du village serait un dérivé du mot *Melkwegen* (chemins de lait) ; ces *Melkwegen* étaient des sentiers conduisant aux prairies ; on en trouve encore de nos jours, mais jadis ils étaient beaucoup plus nombreux.

En Hydronymie nous avons d'abord à parler du 's *Hertogengracht* (Fossé des Ducs), appelé par le peuple *Saltekesgracht*. Comme le nom l'indique, ce fossé fut creusé par ordre des ducs de Brabant (6). Ce travail fut exécuté de 1221 à 1235. Cette *Fossa Domini Ducis* prend son origine entre Neerlinter et Wommersom, suit la limite nord de la commune et se réunit à la Ghète à Heelen-Bosch ; elle sert surtout à l'évacuation des eaux. Parfois en hiver, après une période de pluies, elle ne suffit pas et les prairies avoisinantes sont alors recouvertes d'une immense nappe d'eau, qui fait la joie des patineurs. Parallèlement à ce premier fossé il y en a un second, qu'on appelle la *Waarbeek*, et qui communique par quantité de rigoles avec le premier. A. Wauters l'appelle *Wouwerbeke* ou *Waerbeke*, *Ruisseau de l'Étang* et dit que ce cours d'eau n'existe plus. C'est une erreur, car nous avons constaté que c'est bien le nom de ce qu'il appelle la *Weserbeek*. Cette dernière n'y est pas connue. Le cadastre la mentionne comme *Waverbeek* et la carte militaire comme *Weverbeek*. D'après Carnoy (p. 147) le mot signifierait « ruisseau de la mare », un ruisseau donc qui traverse un terrain marécageux. *Waar* signifie également (L. p. 38-39) « atterissements, formés par une rivière » ou « terrain en friche où il y avait de la vaine pâture ». La *Moesbeek* prend son origine au *Waterhof* (voir plus loin), se dirige vers le nord-est et se réunit au 's *Hertogengracht*. Nous osons émettre l'hypothèse qu'il y

(6) Cfr. P. V. BERTS. Op. cit., I. p. 67.

aurait une relation entre ce nom et le mot de l'ancien français *Moustier* c. a. d. monastère (V. 214) ; ceci constituerait peut-être un point de départ pour trouver une explication aux « monachi de Wesere » cités par Wauters (p. 124). Nous savons que le *Waterhof* est la plus ancienne ferme de Weser, mais à part cela nous n'avons rien qui puisse appuyer cette supposition. Ce que Wauters appelle *Vrouwenborne* est un ruisseau et un champ dépendant d'Orsmaal. Il y a bien une source à l'origine de la *Moesbeek*, notamment le *braapoel*, dialecte pour *Brouwpoel*, là où il y avait jadis une brasserie. A Melkwezer il y a également deux fossés qui portent le nom de *Gos*. Ils servent seulement à l'écoulement des eaux superflues. Le premier suit le *Pensenweg* ; le second traverse le *Keienberg* et le *Lindekensveld*. Tous deux se jettent dans la *Moesbeek*.

Comme noms de champs et de prairies nous avons d'abord une *Groote Mergelkuil* (grande marnière) et une *Kleine Mergelkuil* (petite m.). Cette dernière est souvent appelée *de Plage*, parce que, même en été, il y a souvent de l'eau où les gamins viennent nager quelquefois. Autrefois on y a extrait de la marne. Il faut qu'il y ait eu également une tourbière à l'endroit que Wauters appelle la *Turfskuil* (*Torfcoyte*, *Torfweye* etc.), un nom qui n'est plus connu de nos jours. Nous avons constaté qu'il y a une couche de tourbe, dans les prairies le long de la *Waarbeek*. Les noms suivants ne demandent pas d'explication : *St-Pietersbosch*, *Lankbunder* (long bonnier) *Vijf bunder* (cinq bonniers) et *Veeweiden* (prairies au bétail). Le *Haszenberg* (*Hasenberch couter* etc. voir Wauters) doit son nom au gibier des bois avoisinants. Le mot *kouter* (lat : *cultura*) nous semble indiquer que le sol y fut très tôt cultivé (L. p. 36). Le *Lindekensveld* (champ des Tilleuls) est le terrain situé près des tilleuls, qui se trouvaient jadis aux emplacements indiqués sur la carte. *Ouden Bosch* (vieux bois) est un restant des bois qui couvraient la région dans le passé ; actuellement on en a fait un verger. Le *Panakker* doit probablement son nom aux mauvaises herbes (*triticum repens* = *paan* = chiendent) qui y croissaient peut-être. A vrai dire, ce serait donc un *Paanakker*. *Akker* (germ.) signifiait « champ possédé en commun ». Il est quasi im-



Le « Engeling ».

possible d'expliquer *pan* comme bas-fond dans lequel se réunit l'eau du terrain environnant, car le champ en question est plutôt situé sur une hauteur. Il se pourrait toutefois, qu'il y ait par ci par là une partie plus basse couverte d'eau en hiver, et que, par extension, le nom de cette partie fut appliqué plus tard au tout. L'existence de ces mares est vraisemblable, puisque actuellement nous en trouvons encore une sur le champ qu'on appelle le *Kraaijenpoel*. Vu son genre de vie, il n'est pas étonnant que le corbeau (*kraai*) se tienne souvent près de terrains humides ou inondés. Nous pensons que le mot *Pannendries* n'a aucun rapport avec *Panakker*. *Dries* a plusieurs significations (L. p. 40 C. p. 46). Ici, nous croyons avoir à faire avec le *Panhuysdriesch* (1734), cité par Wauters. Par analogie avec *Panakker*, *panhuys* se changeait en *pannen* (1642). Le *Bruul* (*brogilos*, d'origine celtique cfr. C. p. 118) et le *Boelland* (*bol-land*, cfr. C p. 110) doivent leur nom, selon toute vraisemblance, à la nature du sol, qui jadis était beaucoup plus meuble que maintenant. Nous y avons également un *Groote Maalland* et un *Kleine Maalland*. Nous ne pensons pas qu'il y eut là un *mallum* franc, endroit où s'exerçait la justice. A notre avis, c'était simplement un terrain couvert de bois (cfr. plus haut *Ouden Bosch*, Voir également V. p. 114). *L'Engeling* (*enge* = champ possédé en commun L. p. 37) donna son nom à la ferme (appelée parfois château), que l'on y a bâti vers le milieu du XIX^{me} siècle. Avant ce temps, c'était le nom d'un champ traversé par un *Melkweg*.

Les *Rotweiden* ne sont pas toujours marécageuses, comme le nom de ces prairies le ferait supposer ; elles sont simplement impropres à être cultivées, puisqu'à peu de profondeur on y trouve une couche impénétrable. Ce sol, trop humide aujourd'hui, est quelques jours après trop sec. Nous ne trouvons pas d'explication pour le mot *Winkelken*, un petit champ qui appartenait jadis aux couvents, mais qui fut vendu pendant la révolution française. Ce que Wauters cite comme *Wolfscuyle* (actuellement *Wolverkuil*) est un champ situé entièrement sous Orsmaal.

Noms des chemins : Les noms *Melkwegen*, *Hazenbergstraat*, *St.-Lenaartssteeg*, *Dorpsstraat* et *Tiensche weg* (chemin de Tirlemont), ne demandent pas d'explications. Le *Boschbaan* est le chemin de terre qui conduit au hameau de Bosch (jadis à travers les bois). La *Groenstraat* (rue verte) est le restant du chemin qui menait à Léau ; l'herbe y croît en abondance. La *Boschestraat*, à la limite ouest, suivait les bois de *Walsbergen* (Wommersom). La *Begijnhofstraat* (rue du béguinage), conduisait du château (dépendance de l'abbaye de Maagdendaal) à l'église. Ne doit-elle pas son nom à ce fait ? Nous savons que les religieuses sont appelées souvent « béguines » par le peuple. Le *Herrebaan*, qui suit la limite sud, était autrefois le chemin conduisant de Léau à Tirlemont. Avant la guerre encore, il était beaucoup plus large (12 à 13 mètres) ; actuellement encore environ 6 mètres. C'était seulement un chemin de grande communication (7).

Sur la *Caerte figuratief* (voir bibliographie) il porte le nom de *Baene van Thienen naer Sout-Leeuw*. Sur cette même carte, nous remarquons un chemin parallèle à la *Begijnhofstraat* ; c'était vraisemblablement la *Hopblockstraat*, qui traversait le *Hopblock* et se dirigeait vers le *Hazenberg*. Il nous est difficile d'expliquer *Zilverstraatje* (rue d'argent) et *Pensenweg* (1440 *Peynswech*, aussi *Pennewech*). Ce dernier est probablement un *Panneweg*, puisque c'est une *pan* c. a. d. partie plus basse de terrain, vers laquelle se dirige l'eau des terrains environnants. Comme le

(7) Cfr. *Folklore Brabançon*, 10^{me} année, p. 286.

mot flamand *pensen* veut dire *tripes*, le peuple n'a pas du chercher longtemps pour trouver une explication appropriée. C'était, nous dit-on, le chemin par où les religieuses de Maagdendaal venaient chercher des tripes au château. C'était d'ailleurs le plus court chemin de *Walsbergen* ou *Hof van Weser*. La *Gos* suit ce chemin. Dans Wauters nous trouvons encore quelques noms qui sont totalement inconnus de nos jours : *chemin du prêtre*, *Op den Steenberg*, *Pauputstraat*, *'t Nuwenhuysbempden*, *In den Zittert*, *Lysaetboomen*, *Paddenpeel*, *Bauselbroek*, *Steenhuis*, *St. Mariënhalfbunder*, *Waelweg*, *Bempd van Walsberge*, *Stoutenborch*, *Brabantsbroek*, *Klein Haesebempdeken*, *Widries*, *Achter het dorp* (Probablement *Bruul* et *Boelland*). Ce qu'il appelle *Valgaer* était le coin de terre, situé dans l'angle formé par le chemin vers Drieslinter et la *Dorpsstraat*. Il y avait une barrière (gaer = barrière) que l'on devait lever pour passer et qui se refermait de son propre poids. On y laissait boire les chevaux à une mare. La *Valgaerstraat* était probablement un chemin conduisant au château Michotte. Il est à noter que le chemin vers Drieslinter suivait autrefois la limite est du village. Le chemin vers Léau suivait la *Groenstraat* et le *Herrebaan*. Sur quelques cartes la *Groenstraat* est appelée *Galerijstraat*. Le peuple cependant ne connaît plus ce nom. D'après une note que nous a fait parvenir M. L. Heerinckx, *Galerijstraat* serait une autre forme pour *Lazarijstraat* (rue de la léproserie). Le nouveau chemin de Léau s'appellerait alors *Maallandstraat*. Cette explication est acceptable puisque la léproserie dont il est question à la note 25 se trouvait probablement à cet endroit. De vieilles gens prétendent d'ailleurs, que jadis on disait *Lazerijstraat* et non *Galerijstraat*. D'après la *Caerte figuratief*, une ferme s'élevait jadis sur le champ, situé dans l'angle formé par le *'s Hertogengracht* et le *Baen van Weser naer Neerlinter*, donc à l'extrémité nord-est du village. C'était, nous assure-t-on, la demeure des « Raadsheeren » (= conseillers, faisant peut être partie du *buytenraedt* de Léau). De là viendrait le mot *Retzen*, nom que l'on donne à un chemin qui commence en cet endroit et qui va jusqu'au passage à niveau de Drieslinter. Cette explication nous paraît être acceptable, quand nous

la comparons à la prononciation *Retshoven* du mot *Raats-hoven* (nom flamand du village Racour).

L'agglomération de maisons, qui constitue actuellement le village, prit son origine autour du *Waterhof* et du *Hof van Weser*, deux fermes dont nous parlerons plus loin. La fertilité du sol, les prairies naturelles qui y existaient, et, comme Bets le suppose, également l'exploitation des marnières précitées, auront incité les hommes à venir s'établir à proximité. Dans l'histoire, nous rencontrons le nom de *Weser* pour la première fois au XII^m siècle. Le territoire, petits fiefs ou biens allodiaux, appartenait à la souche des *Bierbeek* (1185), aux ducs de Brabant (XIII siècle), aux *de Wesere* et aux *de Sotteghem* (avant 1229) (8).

En 1383, Melkwezer, en même temps qu'Orsmaal, fût réuni à Léau par le duc Wenceslas (9). De ce moment, les habitants furent soumis aux mêmes lois que ceux de Léau. Néanmoins, ils étaient obligés de faire moudre leur blé à Orsmaal (10). Ils avaient deux députés dans le *Buitenraad* de la ville et les chefs de famille non indigents, étaient considérés comme bourgeois de Léau. Plus d'une fois cependant, il y eut des différends concernant le paiement des redevances (11). L'histoire ne mentionne plus ensuite aucun fait intéressant avant 1507, lors du sac de la ville de Tirlémont, dont Melkwezer et Walsbergen souffrirent considérablement. Aussi, une remise de la moitié des cens fut accordée au village. En 1545 on signale pour la première fois une Table du St.Ésprit (12). Comme pres-

(8) Plus de détails dans WAUTERS, p. 123-124. Les archives de Léau donnent (en 1359 et en 1400) deux *Henri de Wesere* comme échevins de Léau.

(9) Ce document se trouve dans BETS, Z. L. I, p. 142.

(10) BETS, o. c., p. 145.

(11) Voir aussi WAUTERS, p. 101, *Orsmaal*. Concernant les brasseries, celui-ci donne XV^m siècle. Dans le *Folklore Brabançon*, 7^me année, p. 302, nous lisons XIV^m siècle. Sur quoi se base ce dernier ?

(12) Cfr. BETS, o. c., I, p. 148 et WAUTERS, p. 125.

que partout, pendant cette période malheureuse de notre histoire, le village eut à souffrir beaucoup du passage de troupes e. a. en 1671, en septembre et en octobre 1703 (Français et Espagnols) ; en 1705, lors du siège de Léau. En 1690, une querelle sérieuse s'éleva entre Melkwezer et Léau, lorsque cette ville voulut faire payer les accises sur la bière aux brasseurs et cabaretiers de ses hameaux. Melkwezer en appela au Conseil du Brabant, qui déclara qu'il n'y avait rien à payer à Léau (confirmation de la sentence de 1549) (13). La révolution française, qui devait être aussi une révolution pour notre pays, fit de Melkwezer une commune distincte en 1795 (an III). Aussi, à partir de ce moment, nous retrouvons à la maison communale le registre de délibérations du conseil communal. La lutte scolaire y fut particulièrement vive, mais à part cela il n'y a rien d'intéressant à noter. La grande guerre n'y a causé que très peu de dégâts (14).

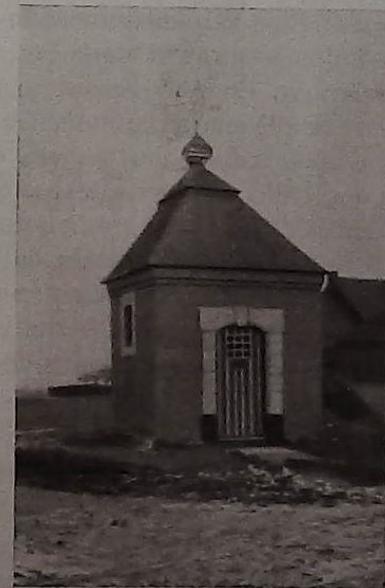
Avant de considérer maintenant la commune du point de vue religieux, avant de revenir sur l'histoire des deux fermes les plus importantes, nous donnerons ci-après quelques détails concernant l'instruction, les chemins de communication, l'agriculture et l'industrie.

Actuellement, la Commission d'Assistance Publique (jadis Table du St. Esprit ou Bureau de Bienfaisance) possède 6 Ha. 85 a. 41 ca. et également quelques inscriptions au Grand Livre de la Dette Publique. Le revenu s'élève à environ 5000 fr. En général nous pouvons dire qu'actuellement la population est dans l'aisance et que le paupérisme a diminué considérablement depuis la guerre. Même pendant la guerre le chômage et par conséquent l'assistance, étaient quasi nulles.

(13) Cfr. WAUTERS, p. 101. La copie de l'original se trouve dans BRTS, *Zout-Leeuw*, I, p. 246.

(14) Ci-après liste des bourgmestres : CHRÉTIEN EVERAERTS de Léau (1802-1807) ; GUILL. MORREN (1814-1828) ; L. MELCHIOR CEULNERS (1828-1830) ; J. J. WERY (1830-1851) ; ERNEST LOWEY (1851-1894) ; L. DONVIL, f. f. (1894-1896) ; J. KONINCKX (1896-1900) ; A. DE WOUTERS DE BOUCHOUT (1900-1908) ; L. HEERINCKX (1908-1912) ; L. DONVIL, f. f., échevin (1912-1920) ; A. VAN KEERBERGHE (1921-1926) ; J. THIRY (1926-.....).

Autrefois, comme dans la plupart de nos communes rurales, l'organisation scolaire n'était pas brillante ; journalièrement, 12 à 15 enfants, auxquels on voulait apprendre un peu à lire et à écrire, devaient faire la promenade jusqu'à une commune voisine. En 1835 on établit une école et en 1843 G. Donvil y fut nommé instituteur. Actuellement il y a un instituteur et une institutrice. Le bâtiment, qui sert en même temps de maison communale et d'école, fut construit en 1867, d'après les plans de l'architecte Van Arenberg.



La Chapelle.

Quant aux chemins, nous devons noter une amélioration considérable pendant la seconde moitié du siècle dernier. Nous savons qu'il faut attendre jusqu'après 1850, pour trouver des chemins convenables dans l'est du Hageland (15). Cette situation s'améliora peu à peu. En plusieurs endroits on diminua la largeur du vieux *Herrebaan* au profit de l'agriculture. Le pavage de la *Dorpsstraat*, de la chapelle à la ferme De Hertoghe (presbytère) se fit en 1846. En 1912 on en porte la largeur à 5 mètres et on pave

(15) Cfr. VLIJBERGH. *Het Hageland*, p. 28.

également la *Processiestraat* (partie du *Pensenweg* entre la *Begijnhofstraat* et la *Dorpsstraat*) sur une largeur de 3 mètres. Autrefois il y avait un fossé de chaque côté de la *Dorpsstraat*, ce qui était très malsain et cause souvent de maladies. Pour obtenir la guérison on faisait alors un pèlerinage à la chapelle, dont nous donnons une reproduction. Cette chapelle date probablement du commencement du XVIII^{me} siècle ; elle est signalée sur la *Caerte figuratief*. Des planches, formant de petits ponts, donnaient accès aux habitations. Un ouvrier spécial était chargé de nettoyer régulièrement la *Dorpsstraat*, afin de permettre aux gens de se rendre à l'église. En 1850 nous notons le pavage d'une partie de la rue qui conduit au *Waterhof* et en 1859 le pavage de la *Zilverstraat*. En 1869 le chemin vers Orsmaal-Gussenhoven est complètement terminé. En 1880 on met la dernière main au chemin vers la gare de Drieslinter (38.000 fr.) et en 1885 une nouvelle route vers Heelen (et par conséquent vers Léau) est tracée à travers champs. De 1914 à 1919 on travaille au chemin de Wommersom. En examinant le tracé des nouveaux chemins, nous constatons que l'on rectifiait, toutes les fois qu'il y avait possibilité, les sinuosités des anciens chemins de terre (16).

La communication avec les villes voisines de Saint-Trond, Tirlemont et Diest est assurée par le chemin de fer à Drieslinter et par le chemin vicinal à Orsmaal.

Si l'on tient donc compte de la situation du village, il faut convenir que les meilleurs soins furent donnés aux voies de communication et qu'il n'y a plus de difficultés pour les transports agricoles.

L'accroissement de la prospérité de la population pendant les premières années d'après guerre, eût pour conséquence immédiate l'amélioration des habitations. Il y a une trentaine d'années, le village donnait plutôt d'impression, qu'on y était en plein Hageland, une région de pauvres petits paysans. A deux ou trois exceptions près,

(16) Le peuple dit parfois que le bon Dieu était monté sur un âne aveugle en faisant les chemins.

toutes les maisons y étaient construites en argile et couvertes de chaume ou de paille (17).

L'agriculture est caractérisée par un morcellement extrême du terrain, ce qui n'était pas le cas dans le passé. Au commencement tout appartenait à quelques seigneurs et même vers la fin du XVIII^{me} siècle et au commencement du XIX^{me}, nous trouvons encore plusieurs grandes fermes de 4 à 6 chevaux. La baisse des prix des grains, les impôts écrasants et les droits de succession vers la fin de la période hollandaise, furent les principales causes d'une décadence (18). Actuellement on ne trouve même plus beaucoup de fermes de 2 chevaux. La plupart des habitants labourent une petite propriété et sont en même temps locataires. Peu vont travailler dans les fabriques ou les mines et labourent pendant leurs heures de loisir un petit coin de terre qu'ils ont en location, ce qui est bien une des caractéristiques du Hageland.

Le paysan de Melkwezer suit le progrès et s'occupe beaucoup de l'amélioration du sol et du cheptel. Ce fut là que probablement pour la première fois dans le canton de Léau, on employa des engrais chimiques et que des organisations se créèrent afin de faire des achats en commun. Pendant les dernières années on cultiva beaucoup la betterave sucrière. Grâce à l'élevage, des habitants de ce village obtinrent des premiers prix aux grands concours agricoles du pays (19). La culture de la betterave sucrière, dont une

(17) Dans une délibération du conseil communal (22 mai 1823), où il est question de l'achat d'une pompe à incendie, nous lisons : « attendu ensuite que dans cette commune il y a seulement 44 maisons, bâtis pour la plupart en torchis et couvertes de chaume ; attendu que les habitants, tous laboureurs de profession, ont grande peine, à l'exception de deux ou trois propriétaires, de payer leurs fermages ainsi que les impôts ; attendu que la caisse communale n'a pas d'argent disponible..... » La pompe à incendie ne fut pas achetée !

(18) Dans un document à la cure nous lisons : « le froment valant seulement 15,50 fr. les 100 kg., le blé 13 fr., les mêmes terres vendues jadis 10.000 fr. le furent à 4.000 fr.

(19) En août 1924 et 1930, des concours de bétail reproducteur y furent organisés.

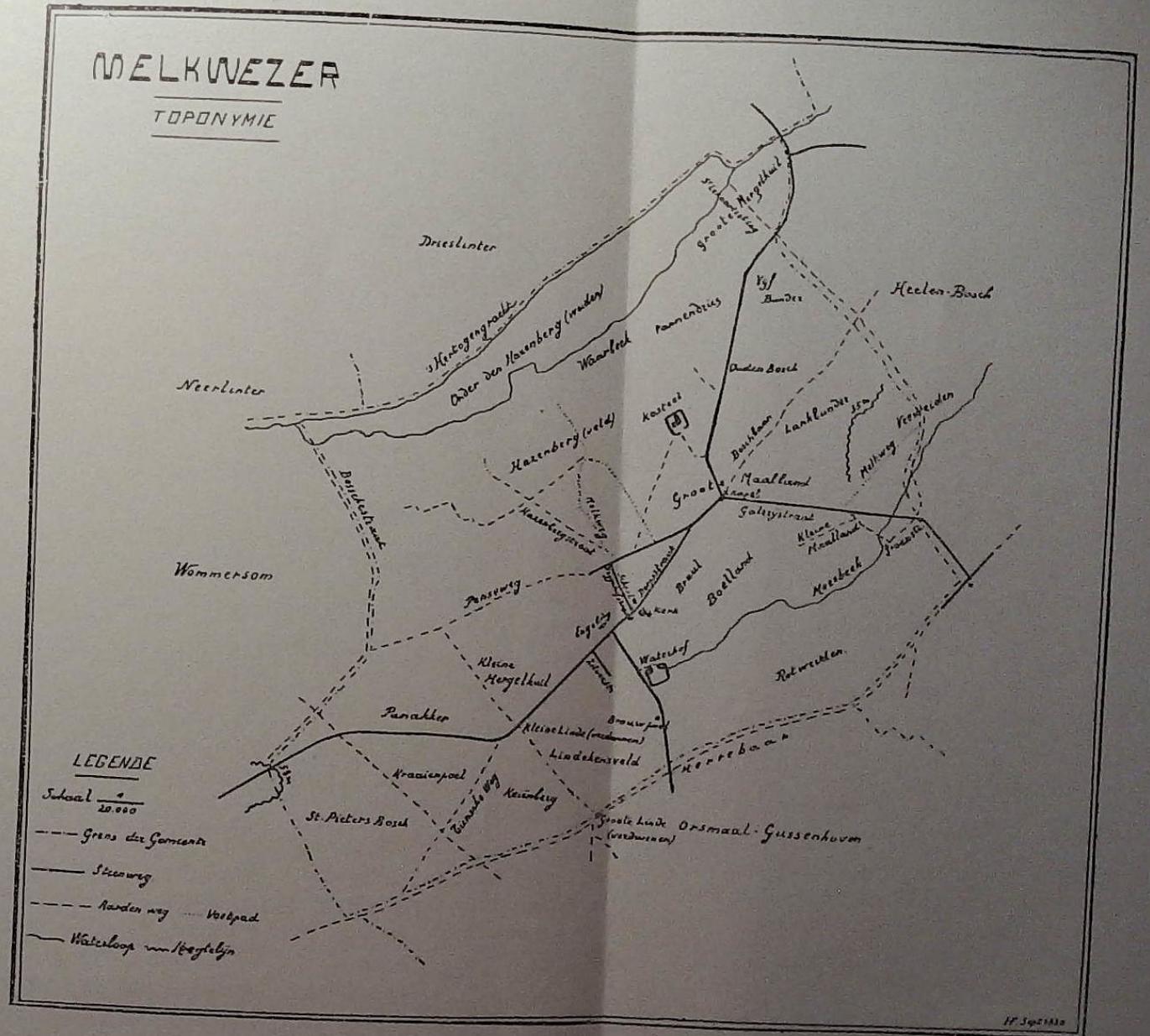


Le Presbytère (Ferme De Hertoghe 1747).

partie est destinée à la raffinerie Tirlemontoise, amena également la construction d'une fabrique de sirop (1911-1929) qui connut une période de prospérité, mais qui fut liquidée en 1930. En 1931, le bâtiment fut changé en une salle de fête. Comme il y a de nombreuses prairies, il n'est pas étonnant qu'en 1900-1901 une laiterie ait été fondée : la laiterie Saint Eloi. Elle aussi prospéra, mais son importance diminua considérablement pendant la guerre ; il semble que maintenant elle reprend peu à peu sa vie de jadis. On comprend aisément que le commerce est en rapport très étroit avec l'agriculture et l'élevage.

Les principales fermes de Melkwezer étaient le Waterhof et le Hof van Wesere. Cependant, il y a aussi un Kemphof (en face du Waterhof), le Engeling (XIX^{me} siècle) et le Hof De Hertoghe (anno 1747). Depuis 1895, cette dernière ferme a été transformée en presbytère. Une première cure était déjà tombée en ruine au commencement du XVII^{me} siècle. Après beaucoup de difficultés (20), on en bâtit une nouvelle en 1819, qu'on ne jugea plus convenable à son tour en 1895. On la vendit pour 2.800 fr. et on acheta la Ferme De Hertoghe, sur laquelle on avait bâti un étage en 1858.

(20) Voir WALTERS, p. 125.





Le « Waterhof » 1661 (extérieur).

Quand on va de Melkwezer à Orsmaal, on voit, à sa gauche, une vieille ferme, en partie cachée par des massifs d'arbres et d'arbustes. C'est le *Waterhof*. Il est entouré de fossés, remplis d'eau stagnante ; un pont de deux arches y donne accès du côté nord. Sur le mur, près de ce pont, nous lisons la date 1661. Si la supposition de Bets est exacte, on pourrait retrouver les noms des propriétaires successifs jusqu'au XIV^{me} siècle. Sur cette liste nous rencontrerions les chevaliers *de Wesere* qui reviennent plus tard sous le nom *van de Kerckhove* ou *de Atrio*, à cause de la proximité du cimetière. Probablement après une reconstruction, nous trouverions une famille qu'on appelle *van den Nuwenhuyze*. Wauters suppose, que la ferme appartenant à cette famille, disparût pendant les troubles du XVI^{me} siècle. Se basant sur la date 1661 (il dit 1662), il parle alors du *Waterhof* comme d'une autre ferme. C'est peut être exact, mais, même dans ce cas, il n'est pas impossible que le *Waterhof* ait été reconstruit sur le même emplacement où s'élevait jadis *'t goet van Nuwenhuze*. Toujours d'après Wauters, il aurait été bâti par Marie-Catherine Van der Smisse de Bierset et habité également par Jean Woesterraad. Probablement jusqu'en 1827 ou 28, ce fut une maison de campagne de Jean van Massenhoven, qui possédait beaucoup de biens autour du *Waterhof* e. a. aussi le *Kemp-hof*. Nous doutons que les *de Waha* y aient habité comme Wauters le suppose, mais d'un autre côté il est certain, qu'il fut acheté par J. De Hertoghe en 1827 ou 28 ; celui-ci fit



Le « Waterhof » (intérieur).

démolir alors l'arrière corps de la ferme. Ayant hérité le *Hof van Wesere*, il vendit le *Waterhof* à sa sœur Marie, épouse de M. Ernest Lowet. En 1885, après la mort de celle-ci, il fut acheté avec 9 Ha. par M. Remy Geens-Decock de Léau pour la somme de 40.000 fr. Celui-ci restaura complètement la vieille ferme. Le *Waterhof*, tout comme le *Hof van Wesere*, possédait jadis une brasserie non censitaire. Elle fut démolie en 1828. Le propriétaire actuel du *Waterhof* est M. Th. Pieraerts-Geens de Tirlemont.

Il nous reste encore à donner quelques détails concernant le *Kasteel* (château), jadis appelé *Hof van Wesere* (Ferme de Wesere) ou bien encore *Michotts*, d'après un des derniers et principaux propriétaires.

Au mois de mai 1229, Walter de Sotteghem et sa femme Mabilie, donnèrent leurs biens allodiaux, consistant en bois, prairies, serfs et tenures censales, situés sous Melkwezer, à l'abbaye de *Maagdendaal* d'Oplinter. Dans ce fameux couvent, deux de ses sœurs étaient religieuses ; la plus vieille en était l'abbesse (21). En 1232, le pape Grégoire IX confirma que *Maagdendaal* possédait légalement

(21) Le document original extrait du chartrier, f. 206 se trouve dans P. V. BERTS, op. cit., p. 220.



Le « Hof van Wesere ».

le *Hof van Wesere* (22). La ferme, était-elle exploitée au commencement par des religieux pour les religieuses de *Maagdendaal*, comme Wauters le suppose ? Nous n'en savons rien. En tout cas, dès le commencement du XVI^m siècle, comme presque tous les biens des couvents, elle ne fut plus exploitée pour leur propre compte mais bien affermée. Cependant, comme la situation des fermiers n'était pas brillante, cet affermage rapporta bien peu (23). Si nous pouvons en croire des vieillards que nous avons interrogés (et qui le tenaient eux-mêmes de leurs parents), les religieuses de *Maagdendaal* venaient à la ferme les jours de fête ou de kermesse ; on y faisait alors bonne chère jusque tard dans la nuit. La ferme resta en possession de l'abbaye jusqu'en 1796. Alors il y eut probablement comme fermier un certain Goffaerts, qui alla plus tard habiter le *Speelhof* à Heelen-Bosch. Un certain Louis-Laurent « qui a bâti la chapelle » (comme nous lisons dans un document au presbytère) lui succéda. A notre avis, c'est la même chapelle dont il a déjà été question précédemment. En 1807, les français vendirent la ferme avec 101 Ha. 8 a. à Louis-François Passy pour 60.500 fr. Celui-ci la vendit à son tour

(22) *Grangiam de Wesere cum censibus et redditibus bladi et capponum et omnibus aliis pertinentiis suis...* Le document a été reproduit en entier par BERTS, op. cit., p. 224.

(23) P. V. BERTS, op. cit., p. 179.

à Louis-Laurent De Hertoghe, époux d'Ernestine Van de Vin de Neerlinter. D'après un vieux manuscrit que nous avons découvert à la cure, ce dernier y avait trois chariots, chacun avec quatre chevaux « si l'on ne tient pas compte des trois chevaux de selle et des poulains ». Il mourut en 1837 et ses biens furent partagés entre ses enfants. Comme nous l'avons déjà dit, la ferme devint la propriété de Joseph De Hertoghe, qui l'exploita pendant quelques années, aidé de son beau frère Vanhove, de Saint-Trond. Après sa mort, Vanhove continua l'exploitation jusqu'en 1861, lorsque M. Charles van den Berg, bourgmestre de Saint-Trond, l'acheta pour son cousin M. Ed. Michotte, compositeur. Celui-ci fit démolir la ferme, les écuries, la grange et la brasserie et bâtit une simple mais élégante maison de campagne. Dans ce temps le « château » était vraiment le joyau du village, mais bientôt vint la décadence. Les différents propriétaires : A. de Wouters de Bouchout, Verburgt (notaire), A. Eyben (industriel), J. Van Roy se succédèrent à peu d'intervalle. Les étangs furent comblés, les beaux arbres du parc abattus, la magnifique allée et les fleurs disparurent, jusqu'à ce qu'il ne resta plus rien du « château » que le nom. Beaucoup le regrettent, mais *sic transit.....*

* * *

Résumons maintenant ce que nous savons de l'histoire du village au point de vue religieux. Nous nous basons sur des données extraites des ouvrages de Wauters et de Frénay et sur plusieurs documents que nous avons trouvés au presbytère. Malgré nos recherches nous n'avons pas réussi à tout élucider.

Selon toute vraisemblance, la première chapelle de Melkwezer était dédiée à Sainte-Anne. Frénay prétend qu'un nommé *Peylenpeerd* aurait fait bâtir la première église à *Wesere*. Cela lui aurait été commandé par le pape, lors de son pèlerinage à Rome pour l'expiation d'un crime. Notons en passant que ce nom de *Pyllepeerts* se rencontre également dans l'histoire de l'église de Léau. Pour un motif semblable, le chevalier aurait fait don à l'église Saint-Léonard de la fameuse tourelle du Saint Sacrement.

A cette fondation, il ajouta le bénéfice de St. Pancrace qu'il dota de 6 bonniers. Plus tard, ce bénéfice reçut encore plusieurs legs de la part d'autres donateurs ; au XVI^m siècle il appartenait à Balthazar Schoonaerts, chanoine à Léau. En 1759, après la mort de celui-ci, il passa à l'abbé Guillaume Maes, curé à Neerhespen. Il y avait également un second bénéfice, notamment celui de Notre Dame, cité en 1496. Le 9 août 1538, Godefridus de Fossato, curé de Gussenhoven et possesseur de ce bénéfice, demanda l'autorisation de le changer contre un bénéfice dans la chapelle de Middelwinde (jadis entre Overwinden et Neerwinden) (24).

Dès le commencement Melkwezer aurait été une paroisse distincte. Le village possédait un cimetière et des fonts baptismaux ; on y fêta la consécration de l'église le dimanche de la fête de la Sainte Trinité. En 1562, un testament y fut signé « *Ego Dnus Franciscus de Landen curatus parochialis villæ de Wesere* » donc « curé à Melkwezer ». Sur une des croix au cimetière on lisait l'inscription suivante : *Maria van Ertryck, begraven* (enterrée) *in 1552*. D'après Frénay la fonction de curé y aurait été héréditaire, car à plusieurs reprises il y est question d'un *erf-persoen*. A certaines conditions, cela était autorisé par le Concile de Trente.

Nous notons qu'en 1478 deux bourgeois de Léau furent maltraités dans cette église par des serviteurs de Philippe de Baillet, seigneur de Neerlinter.

Probablement avant 1600, Melkwezer et Gussenhoven furent réunis. Il est certain que la *Capelle* fut desservie par le curé de Gussenhoven de 1610 à 1619. Le curé habitait dans l'une ou dans l'autre paroisse et signait tour à tour « curé de Melkwezer » ou « curé de Gussenhoven » d'après son lieu de résidence. A Gussenhoven il n'y avait pas de cure et, comme il est dit plus haut, celle de Melkwezer était déjà tombée en ruine vers la fin du XVI^m siècle. Parfois donc, pour mettre leur blé à l'abri, les curés

(24) Voir P. V. BETS. *Gesch. van Zout-Leeuw*, p. 147. WAUTERS prétend à tort que l'église était dédiée à la sainte Trinité et que Van Nievele fut le premier curé.

étaient obligés de louer un grenier dans les villes voisines de Léau ou de Tirlemont (Frénay). En 1619, les deux villages furent réunis à Neerhespen. Frénay nous donne une liste détaillée des desservants de ces églises réunies. Plus d'une fois les habitants de Melkwezer firent des tentatives pour obtenir de nouveau une paroisse distincte ; en 1789 il fut accédé à leur désir par un décret impérial, auquel cependant il ne fut pas donné suite. Après cela il y eut un vicaire résidant (25). Après le concordat Melkwezer fut réuni à Orsmaal et en 1836 l'église fut élevée au rang de succursale (26). Les dîmes étaient divisées autrefois entre le curé d'Orsmaal, le curé de Gussenhoven, l'abbaye Saint-Laurent de Liège, le Commandeur de Chantraîne et Domina de Ramei (27). L'abbaye Saint-Laurent et Chantraîne étaient par contre obligés d'entretenir l'église, ce qui causa souvent des difficultés et des disputes.

Au commencement du XVI^m siècle l'ancienne église était tellement délabrée que le service fut suspendu pendant deux ans. Nous savons e. a. qu'un nommé André Vreven

(25) Concernant ces désaccords on trouve plus de détails dans Frénay. Celui-ci dit également que le village possédait une léproserie jusqu'en 1597.

(26) Liste des desservants et curés depuis la révolution française :

1. Vicaire résidant : E. FLAWINNE (1789-1791) plus tard curé à Tirlemont ; 2. id. VAN NIVEL (1791-1802) ; 3. JOH. FR. LAMBERTS (1804-1805), curé à Heelen-Bosch, desservant à Melkwezer ; 4. FR. MART. FROYEN (1805-1809), desservant, plus tard curé à Neerlinter ; 5. HUBERTUS MELAERTS desservant, curé à Wommersom ; 6. L. QUATPERS (1809-1810), desservant ; 7. P. L. HENNUS (1810-1811), curé à Orsmaal, desservant ; 8. R. F. CHARLIS, 1811 ; 9. CEULEERS, 1811 ; 10. BOESMANS (1811-1813), curé à Heelen-Bosch, desservant à Melkwezer ; 11. J. JOOSTENS, premier curé (1813-1831) fit bâtir le presbytère en 1819 ; 12. J. JANSSENS (1831-1864) ; 13. I. J. VERBOVEN (1864-1892) ; 14. VERSCHUREN (1892-1911), mort à Malines en 1917 ; 15. JAN BAPT. LOOMANS (1911-1925), mort en 1928 ; 16. JOS. TILBURGHIS (depuis le 5 mars 1925).

(27) Dans un document au presbytère nous lisons : « Pastor de Gussenhoven habet in Weser Quartem partem majoris decimæ. (l'autre quart revenait à Saint-Laurent). Et duas restantes quartas partes, dividunt Pastor in Orsemael, commendator de Chatrain et Domina De Ramei. Cfr. aussi Wanters, p. 124.

était allé habiter dans le chœur de l'église qu'il avait clôturé et qu'il ne voulait pas quitter, malgré l'ordre du doyen. Ceci se passait en 1606. En 1688 la situation fut telle que les autorités religieuses menacèrent les habitants de défendre tout service divin, s'ils continuaient à négliger leur église. En 1705, lors du siège de Léau, beaucoup d'ornements furent brûlés et deux cloches furent emportées.



L'Eglise (1869).

Il y avait un rétable représentant la passion du Christ, mais nous n'avons pu en trouver aucune trace. Un ciboire en argent de Melkwezer est actuellement à la chapelle de Bosch. Au presbytère nous avons trouvé un inventaire fait le 5 mai 1831. L'ancienne église fut démolie en mai 1867. On posa la première pierre du nouveau bâtiment le 31 mai 1867 ; en 1869 il était achevé et fut consacré le 17 juin 1878 par Mgr. Antonis, évêque auxiliaire de Malines. Au cours des travaux de reconstruction, on découvrit dans le sol un dallage en pierre blanche et des fondements, qui peuvent être considérés comme des restants de la chapelle primitive. Un vieux papier au presbytère dit, que

c'était « entre le pilier et la première fenêtre de la nef, en haut du côté de l'autel de Notre-Dame ». On laissa ces pierres en place. L'église actuelle est bien entretenue (28). Il y a deux cloches, dont une fut achetée à Wommersom pour 900 fr. La chaire de vérité, peu remarquable, est le travail de Van Tuyn de Bruxelles (1800 fr.). Les sculptures représentent le Christ et les quatre évangélistes. Dans cette église, trois statues qui remontent probablement à la première moitié du XVI^{me} siècle, méritent un peu plus d'attention, notamment: Saint-Pancrace, Sainte Catherine d'Alexandrie et Sainte Barbe. Elles sont de même grandeur et mesurent environ 1 mètre. Saint Pancrace porte un oiseau sur la main droite et tient l'épée de sa main gauche. C'est la meilleure œuvre des trois. Intéressante par son costume, elle donne le portrait d'un contemporain de Charles Quint. Nous y reconnaissons le style détendu qui régna dans nos ateliers entre 1515 et 1545 et nous songeons à certains personnages de la tenture où figure la légende de Notre Dame du Sablon. La sainte Cathérine et la Sainte Barbe sont du même moment et du même maître et répètent des types iconographiques très fréquents. Surtout la première avec son gracieux visage, un peu poupin, fait penser à une œuvre malinoise. Les costumes indiquent 1520-1540 (29).

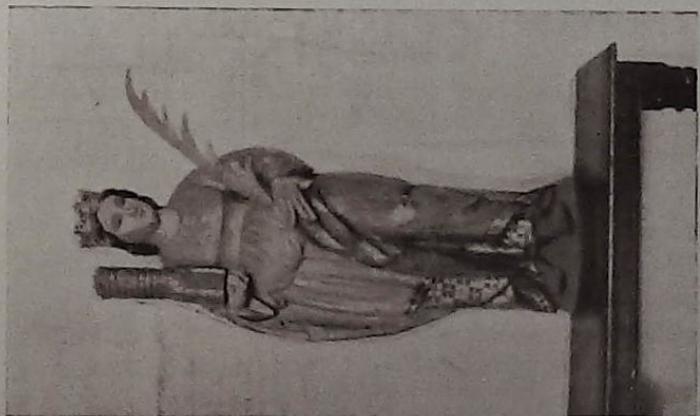
Il y a également une statuette de Saint Sébastien, datant aussi du XVI^{me} siècle. Cependant la valeur en est moindre, l'anatomie en est lourde et elle n'a guère d'expression. La petite statue de Saint Eloi est du XVII^{me} siècle et n'a pas de valeur comme œuvre d'art. Quoique ce ne soient pas des chefs-d'œuvre, ces statues ne doivent pas être dédaignées, surtout les trois premières. Les deux dernières présentent plutôt un intérêt folklorique ; l'une à

(28) Style ogival ; architecte L. Van Arenbergh ; coûta 37.473 fr. Part de la commune 10.000 fr. Du 1-6-67 au 1-3-69 les services se célébraient dans la grange du presbytère, qui avait été aménagée en chapelle. Sur la *Caerte Figuralie* aux archives du Royaume, se trouve un plan de l'ancienne église.

(29) Nous remercions le comte de Borchgrave d'Altena, duquel nous tenons ces renseignements intéressants.



Ste. Catherine.



Ste. Barbe.



St. Pancrace.

cause de la gilde disparue, l'autre parce qu'elle rappelle un pèlerinage local. Celle de Saint-Sébastien figura à l'exposition de Léau en 1924. L'église possède également une chasuble remarquable, brodée d'or. Au dos l'artiste a représenté un Christ en croix et sa divine mère. Ce travail date probablement du XVI^me siècle.



St. Sébastien.

En face de l'autel Notre-Dame, nous remarquons un tableau, sur lequel on lit en bas à droite la date 1539, 4 May. Il mesure environ 1.75 m. sur 1.50 m. et représente, à notre avis, le Christ et sa mère puissante qui arrêtent le bras châtié de Dieu le Père. Le Christ montre ses plaies et sa croix, et la femme que nous considérons comme étant Notre-Dame tient une main sur son cœur et étend l'autre vers le bas. Les donateurs du tableau, réussis comme

portraits, sont agenouillés de chaque côté. Ils portent le long manteau noir avec la fraise blanche.

La statue du Sacré Cœur, qui s'élève dans la Dorpsstraat, là où commence le chemin vers Orsmaal, fut inaugurée en 1928. Le prélat de l'abbaye de Postel la consacra. La statue même est l'œuvre de la firme Parentani de Bruxelles.

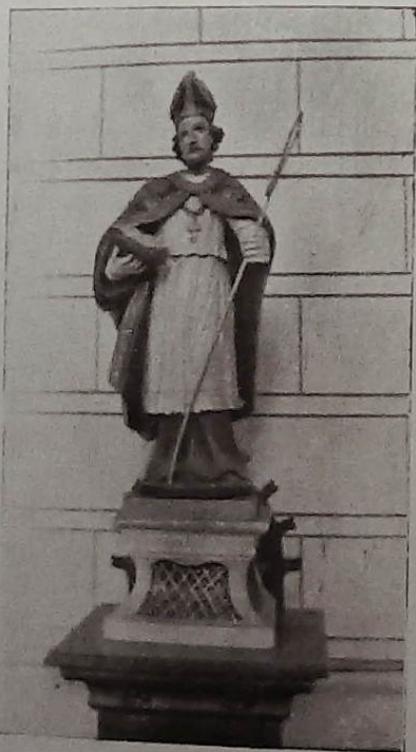
Considérons maintenant le village au point de vue folklorique.

L'église primitive, tout comme l'édifice actuel, était dédiée à Saint Pancrace, qu'on fête le 12 mai. Ce jour a lieu la petite *papkermiss* (kermesse de la soupe au lait), qui a plutôt un caractère familial. Jadis un franciscain venait prêcher ce jour là. Le fermier de Walsbergen était tenu de le recevoir convenablement, mais était par contre exempt de dîmes. Cela se répétait également à la fête de la Sainte Trinité. Dans une note, écrite, probablement par le curé Verboven, nous lisons ce qui suit :

« Saint Pancrace est invoqué comme patron spécial contre les maladies des cheveux, les maux de tête, les mauvaises humeurs et les pleurs des enfants. Chaque jour de l'année, il vient des mères avec leurs enfants de Hasselt, Tongres, Saint-Trond, Tirlémont et de toutes les régions du pays, implorer le secours de Saint Pancrace, qui ne les laisse pas partir sans les aider ou consoler... ». Ceci nous paraît un peu exagéré, mais nous constatons que l'on va surtout là en pèlerinage pour les maladies des cheveux et les pleurs des enfants. Cette dernière spécialité a même valu au grand saint le nom typique de *Huilmuil* (pleurnicheur) et aux environs on ne le connaît pas autrement. Le langage populaire, qui reflète fidèlement la vie, possède même un dicton par rapport à ce Saint, car la première chose dont on menace un enfant qui pleure est : « Nous irons avec toi au *Huilmuil* ». Nous ignorons si cela donne toujours le résultat désiré. En tout cas, on va en pèlerinage à Melkwezer avec les enfants qui pleurent trop. On y prie et avant de partir on les frotte comme il faut contre la statue, ce qui pourrait parfois, nous semble-t-il, avoir un effet

contraire. Il va de soi qu'on y offre quelque chose, mais actuellement on n'y fait plus de dons spéciaux. Sur la photo nous remarquons un ex-voto en argent et de vieilles gens nous racontèrent également, que jadis on offrait parfois aussi un objet appartenant à l'enfant.

Le second et bien le plus important pèlerinage est celui à Saint Eloi, que l'on fête le 1 décembre et qui donne



St. Eloi.

lieu à la kermesse d'hiver. Alors les champs sont dénudés et tristes, les vaches sont à l'étable, et de bon droit le paysan peut fêter sa riche moisson, ou bien tâcher de noyer son chagrin d'une récolte manquée. En outre de la petite statuette précitée, qui durant ces jours est exposée au milieu de l'église, il y a encore une grande statue insignifiante de ce saint, qui fut achetée par le curé Verschuren. On y vient en pèlerinage pour les animaux et plus spécialement pour les chevaux, qui sont ordinairement accompagnés de

leur maître. Les artisans y sont toujours très nombreux, surtout les forgerons. L'importance de ce pèlerinage a considérablement diminué ; jadis de nombreuses personnes des villages environnants y participaient et c'était un vrai jour de fête pour Melkwezer. On dansait et on buvait alors dans les cabarets jusque très tard dans la nuit. Il paraît que c'est une des caractéristiques de nos pèlerinages flamands. Ce jour là, aucun cheval ne travaillait. Il n'y avait pas d'offrandes spéciales. Parfois, selon une promesse faite, on y amenait un poulain qui était vendu après la grand' messe. Le propriétaire rachetait généralement l'animal, et en offrait alors la valeur (30). On y priait également pour obtenir la guérison des maladies des yeux. Actuellement, coutume qui n'existait pas jadis, on y bénit les chevaux. C'est également le cas pour le pain et pour l'eau, que l'on donne aux bêtes. Il y vient assez bien de chevaux des communes voisines. L'année passée, il y en avait bien une soixantaine. Autrefois, les valets d'écurie des grandes fermes étaient libres ce jour là et pouvaient aller au pèlerinage. Pour ces gens c'était un des plus beaux jours de l'année, un vrai jour de fête, et plus d'un raconte encore toujours des farces d'antan, lorsqu'il revenait de Melkwezer avec son cheval, non sans avoir vu le fond du verre. Il est également à remarquer, qu'il y a quelques années seulement, on faisait encore à cheval trois fois le tour de l'église.

Le curé Tilburgs supprima cette coutume qui n'était pas sans présenter des dangers et parce qu'il était inconvenant de laisser courir les chevaux sur les tombes du cimetière. En 1929, deux chevaux seulement firent encore le tour de l'église selon la vieille coutume. En 1930 il n'y en avait plus. C'est ainsi que meurt ce qui nous reste du passé....

Un troisième saint, qui autrefois était bien plus fêté qu'aujourd'hui, est saint Antoine (fête 17 janvier), duquel une statue moderne existe encore à l'église. Quoique nous

(30) Cette coutume existe encore en différents endroits. Presque chaque semaine on vend ainsi des poules ou des lapins après la messe à la chapelle de N.-D. de l'Ossenweg (Léau).

savons que du temps du curé Janssens, la grand'messe était encore célébrée avec sept assistants, il n'y venait jamais beaucoup de monde, excepté d'Orsmaal. La coutume suivante est encore toujours d'usage : quelqu'un apporte un morceau de viande de porc (de préférence la tête) à l'église, pour le faire vendre aux enchères après la messe. Maintenant on n'en apporte plus tant qu'autrefois, mais le plus souvent celui qui achète la tête la vend à son tour. De cette façon une même tête est vendue plusieurs fois. Le produit est donné au curé, qui en échange dit parfois une messe.

En passant, nous devons encore signaler qu'il y a encore une kermesse en été, notamment le dimanche après la Pentecôte. Cette fête est appelée « la grande kermesse ». Fêter la kermesse est une chose que notre peuple a dans le sang. Plus d'une fois nous avons été témoin du fait que des personnes déjà âgées osaient encore risquer une danse, après en avoir cherché le courage dans un verre à demi nettoyé.

Des garçons et des jeunes filles, sautant et chantant derrière quelques « musiciens » visitent un à un les cafés du « parti ». Cela était beaucoup plus pratiqué jadis que maintenant. La lutte électorale fit revivre quelque peu cette coutume, mais comme il n'existe plus de société de musique, elle se meurt, mais nous sommes convaincus qu'à la première occasion elle rentrera en vogue. Des coutumes profondément enracinées ne disparaissent pas si facilement. Notons toutefois que cette sorte de turbulence est plutôt caractéristique pour les villages avoisinants Wommersom et Drieslinter.

La vieille gilde d'archers, que Wauters signale encore, est actuellement disparue. *Il y a une gilde d'archers, dit-il, qui possède son ancien collier et à laquelle un règlement fut donné par la gilde de Louvain, le 16 février 1728.* Ce règlement sur parchemin existe encore au presbytère, mais il est en très mauvais état. Il n'est pas nécessaire de le copier ici, puisque tous les articles étaient rédigés d'après un même modèle. Nous n'avons retrouvé aucune trace du collier. Il fut vendu pièce par pièce, au fur et à mesure qu'il y avait des amateurs et qu'on avait besoin d'argent. Une fois la gilde disparue, on vendit aussi le reste. Le pro-

duit de la vente fut donné au curé, qui annuellement dit encore une messe. Nous n'avons pas retrouvé qui l'acheta et pour combien il fut vendu. Si nous en croyons quelques vieux « confrères » de la gilde, c'était un très beau collier avec de nombreuses plaques et un oiseau en argent. Du drapeau nous n'avons retrouvé que la hampe ; le reste a disparu. Il doit avoir été rectangulaire et on le portait dans la procession les deux premiers dimanches après la Pentecôte. Celui qui le portait devait l'agiter, nous racontait un vieil homme. Cependant, nous n'osons pas nous risquer trop vite à des déductions téméraires en parlant ici d'un « jeu du drapeau ». La statuette de saint Sébastien est portée dans la procession par les membres. En 1892 on fit une tentative pour faire revivre la vieille gilde mourante; une vingtaine de jeunes gens se présentèrent. Mais, les vieux membres exigèrent rigoureusement le droit d'entrée prévu par le règlement ou « Caerte », c'est à dire un tonneau de bière par membre. Les jeunes gaillards trouvèrent cela absolument exagéré (pas pour boire, mais pour payer); par conséquent la tentative échoua. La gilde a pourtant, paraît-il, connu une période de prospérité. A la fête de son patron, en janvier, on « fêtait » pendant deux jours. Chaque soir alors, il y avait réunion des membres dans la « chambre ». Ils étaient avertis au « rommelpot ». On buvait et on chantait ; il n'y avait pas de soupers, ce qui explique pourquoi on n'avait pas de service spécial. Quand un membre mourait on faisait dire une messe pour le repos de son âme, mais en outre, le 21 janvier de chaque année, il y avait encore une messe pour tous les membres défunts de la gilde. Celui qui était absent sans motif plausible, devait payer une amende. Tous les trois ans, le mardi après la kermesse d'été, (c'était le jour de kermesse de la gilde, et, surtout le soir, au bal on s'amusait bien), on faisait le tir à l'oiseau. Alors les femmes des « confreers » allaient à la « chambre » où elles buvaient, pour aller après cela en dansant et en sautant à la rencontre du nouveau roi. Plus d'une fois, cela leur valut un sermon mémorable de la part du curé.

On nous a signalé également une coutume curieuse que nous n'avons rencontrée nulle part. Lorsqu'il y avait une fête, une messe, une procession, c'était le tambour

qui partait le premier pour aller avertir les autres. Il allait d'abord chez l'« Alferus » le « roi » et le « Hoofdman ». Dès qu'il y avait quatre membres, ceux-ci se plaçaient de chaque côté de la porte de la maison de celui qu'ils allaient appeler, formant la voute avec leurs arcs. Le membre attendu passait en dessous et la troupe s'éloignait. Pour entrer à l'église tous les membres faisaient une voûte, sous laquelle passaient alors le roi, l'alferus avec son drapeau et les autres dignitaires. Après eux les membres entraient également. A la sortie on faisait de même. Notons aussi, que lors des réunions à la « chambre », le tonneau de bière habituel ne pouvait être commencé avant l'arrivée du « Hoofdman ».

A présent on tire encore toujours à l'arc, mais l'organisation du tir n'a plus rien de commun avec la gilde d'antan. Annuellement on tire encore le roi. Celui-ci paie une tournée pour les membres et reçoit en retour une « Koningspint » : un verre en cristal avec un couvercle en étain. Ce verre reste parfois au local et est souvent employé lors des réunions des tireurs. Cette coutume disparaît à son tour, parce qu'on ne fabrique plus ces verres. Maintenant le roi reçoit simplement une pipe ! Parfois on organise un concours avec les tireurs d'autres communes, mais le tir à l'oiseau ne se pratique plus. Le *Edele Handboog* ne conserve plus la tradition des siècles passés.

Nous ne pouvons terminer cette étude avant d'avoir dit quelques mots du caractère des habitants. Melkwezer fait encore partie du Hageland, mais nous ne pouvons pas perdre de vue que nous nous trouvons ici dans une région transitoire, autant au point de vue des habitants qu'au point de vue de la nature du sol. Il est difficile d'y retrouver encore les caractéristiques du véritable Hageland ; presque toutes les chaumières de jadis ont disparu et partout les mêmes coutumes, les mêmes jeux etc. entrent en vogue. Quoique nous remarquions également ici que la femme et la jeune fille travaillent beaucoup, souvent même trop (31), nous devons reconnaître aussi que les gens y

(31) Voir Prof. VLIEBERGH. *Het Hageland*, p. 49.

aiment bien plus la vie de famille que dans les communes avoisinantes. Cela est une conséquence directe de la nature de leurs occupations. Melkwezer est un village de fermiers plus ou moins indépendants et non de mineurs ou de « trimards » comme Wommersom ou Drieslinter. La manière de gagner l'argent diffère et par conséquent celle de le dépenser. Hors des kermesses il n'y a pour ainsi dire rien à faire en hiver, et celui qui veut s'amuser quelque peu est obligé de se rendre à un village des environs. Cependant, comme nous l'avons dit, une salle de fête fut construite en 1931.

Nous devons conclure que, surtout pendant les dernières années qui furent très favorables à l'agriculture, Melkwezer a fait de grands progrès. L'élevage et l'agriculture sont florissants, grâce aux nouvelles méthodes de travail ; le sol y est considérablement amélioré et lorsqu'il y est question de tracer une nouvelle route ou d'exécuter quelque travail pour le bien public, le conseil communal n'a jamais hésité à faire le nécessaire. L'éclairage électrique date du mois d'août 1930.

Ici finit notre tâche, qui consistait à noter tout ce qui valait d'être retenu du passé de ce village. Hélas trop de détails ont échappé à nos recherches. Répétons donc ce que nous avons dit au début :

Que les personnes les plus compétentes recherchent patiemment ce qu'il y a d'intéressant dans le passé de leur commune, afin de réunir de cette façon une documentation toujours plus riche destinée à l'Histoire et au Folklore de notre pays, afin de faire connaître, de faire aimer par le peuple la contrée qu'il habite, afin que tous sentent au cœur la satisfaction d'avoir apporté quelque chose à l'œuvre la plus noble qui existe : l'œuvre de l'éducation du peuple.

FR. HENDRICKX.

Léau, le 23 décembre 1931.

BIBLIOGRAPHIE.

- A. WAUTERS. *Géographie et Histoire des Communes Belges (Canton de Léau)*, Bruxelles 1887, p. 120 à 125.
 P. V. BETS. *Geschiedenis van Zout-Leeuw*, I, p. 146 à 148.
 FRENAY. *Bijdracht tot de Geschiedenis der vereenigde Kerken van Neerhespen, van Gussenhoven en van Melkwezer*. Léau, Ch. Peeters 1892 (sans nom d'auteur).

Aux Archives du royaume il y a sous le N° 2345 une *Caerte figuratief van den Dorpe ende Heerlijcheid van Weser, benefens den dorpe van Gussenhoven ende een deel van den gene van Neerhespen, gemaect door mij ondergeschreven gesworen Land ende Edificiemeter, geadmetteert door den Souvereijnen Raede van Brabant, tot Brussel residerende, ten versoecke van Srs. Laurentius-Ludovicus De Hertogh ende Laurentius Rouchet, Ingese-tenen van den voorschreven dorpe van Weser, cum suis. Actum Brussel desen 11 Meert 1786.*

Dimensions de la carte 1,4 m. × 0,78 m.

N.B. Nous avons consulté également les cartes du cadastre et les registres à la maison communale (e. a. délibérations du conseil communal).



200/205

La Gilde Saint-Jacques de Louvain. (Sinte Jacops Gulde der Stad Loven.)

Dans le Folklore Brabançon, 3^e année, p. 265, nous avons publié un questionnaire afin de réunir les renseignements concernant les anciennes gildes du Brabant. M. Vogelaers, s'inspirant de ce questionnaire, a rédigé en flamand, l'article dont nous donnons ci-dessous la traduction sur la Gilde St. Jacques de Louvain.

(La Rédaction).

A. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

1. Y a-t-il dans votre commune une ou plusieurs gildes ?

A Louvain il existe encore des vestiges d'une gilde autre que la Gilde St-Jacques. D'après *l'Histoire de Louvain* par W. Boonen, il y avait trois gildes à Louvain vers 1330 : 1° de Gulde van den grooten Cruysboghe (grande arbalète) O. L. V. Gulde (gilde Notre-Dame) ; 2° de cleyne Cruysboghe (petite arbalète), Sinte Jooris Gulde (gilde Saint-Georges) ; 3° de Sinte Sebastiaens Hooft Gulde van den Handboghe (gilde Saint-Sébastien). Presque toutes les gildes du tir à l'arc au berceau du duché de Brabant reconnaissaient l'autorité de cette dernière.

Six autres gildes furent encore fondées en 1686 ; on les appelait : « De Gulde der gebrocken pees » bij de stadt Loven geconsenteert. (12 July anno 1486. Libro... B.... folio 215. Cleyne Charterboeck). A vrai dire la « Sinte Sebastiaens Hooft Gulde » était le régiment, les six autres gildes les bataillons ; celles-ci étaient réparties parmi les paroisses de la ville et avaient comme patron celui de la paroisse. On les appelait : 1° de Gulde van de Heilige Drijvuldigheid (Trinité) ; 2° de Gulde van Sinte Michaël (Saint-Michel) ; 3° de Gulde van Sinte Kwintinus (Saint-Quentin) ; 4° de Gulde van Sinte Gertrudis (Sainte-Gertrude) ; 5° de Gulde van Sinte Barbara (Sainte-Barbe) ; 6° de Gulde van Sinte Jacops (Saint-Jacques).

L'usage de la poudre se répandant de plus en plus, une autre gilde encore fut fondée à Louvain : « de Sinte Christoffel Gulde, de Colovriers (kolveniers, c. a. d. la gilde de Saint-Christophe ou des arquebusiers). Au musée de la ville se trouvent encore les objets suivants, ayant appartenu à cette gilde : 1° une statue en bois de saint Christophe ; 2° un canon en bronze, datant de 1732 ; 3° la matrice du sceau de la gilde.

2. *Quel est le nom de cette Gilde ?*

De Gulde van Sinte Jacobs (1).

3. *Emblème.*

La ruche.

4. *Devise.*

Loven boven. — Altijd God loven (2). (Louvain en avant. — Toujours louant Dieu).

5. *Bul.*

Primitivement les membres s'exerçaient au tir à l'arc au berceau et leur but était la défense de leurs privilèges. On sait que les gildes formaient en quelque sorte l'armée active des communes. Elles jouissaient du droit de cité, comme toutes les institutions du moyen-âge. Chaque membre de la gilde était en outre obligé d'avoir toujours une armure complète et en bon état à sa disposition. Quand sonnait le tocsin, tous les membres devaient se rassembler devant l'Hôtel de ville où l'on gardait l'étendard de la ville, qu'ils étaient tenus de suivre partout. Les gildes combattaient à pied, les lignages, à cheval. En temps de paix elles étaient chargées de surveiller les portes de la ville, du moment qu'elles y étaient invitées par le Magistrat. Elles étaient tenues en outre de rendre tous les services qui leur étaient commandés par la ville. Les membres devaient s'exercer chaque semaine au maniement des armes.

(1) La gilde de Saint-Jacques a porté son vrai nom jusqu'en 1897, puis on l'a changé en « Société Saint-Jacques » ; en 1921 disait « Sint Jacobs Schuttersgilde » et en 1926 enfin « Schuttersgilde van Sint Jacob ».

(2) La même devise se trouve sur le vantail de l'Hôtel de ville à Louvain, c'est la devise de la ville.

Ils avaient leur champ de tir dans les fossés de la ville. — Ces champs de tir étaient appelés « Bergen ». — Dans « *Louvain dans le passé et dans le présent* » par Van Even, nous remarquons un dessin, reproduisant la perche avec l'oiseau aux remparts de la ville. En cas d'incendie les gildes devaient se réunir à la grand'place, combattre le feu et maintenir l'ordre.

6. *Histoire.*

Nous avons déjà signalé dans les numéros 1 et 5 quelques renseignements concernant l'histoire. Notons encore que les différentes gildes choisissaient chaque année un « Coninckstabel » (Constable), qui était aidé dans son administration par les jurés et répondait de la police et de la punition des malfaiteurs. L'argent, provenant des amendes servait à la décoration des chambres de la gilde. Ces jurés étaient choisis sans distinction de fortune ni de naissance ; ils avaient dans leurs attributions l'administration du trésor de la gilde et chaque année ils devaient en rendre compte à un Commissaire du Magistrat. (Ord. des Coninckstabels, de 1662, Costuimen van Brabant, t. I, p. 55). Le nombre des membres était strictement limité. Les grandes gildes en comptaient 60, les petites 30 ; plus tard, sous le règne de Jean IV, 45. Pour être admis comme membre d'une gilde, celle-ci devait présenter trois candidats, parmi lesquels le Magistrat en choisissait un pour faire partie de la gilde. L'admission n'était valable qu'après la prestation du serment, devant Dieu et ses Saints, de fidélité à la Vierge. En même temps il s'engageait à avoir chez lui une armure complète, se composant d'une cuirasse, d'une paire de « peypen » (cuissards) ; d'une dague, d'un casque (eyseren Hoet), d'arcs et de flèches. Il avait également à entretenir un écuyer.

En plus de la défense de la ville dont il est question dans le N° 5, les gildes étaient tenues de suivre les processions. Dans ces circonstances, leurs membres recevaient chaque fois du vin du Rhin ; le constable en recevait une quantité déterminée (une « gelte »), les jurés avaient droit à un quart et le reste était distribué entre les membres de la gilde.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les membres étaient au service de la ville ; seul le « Coninckstabel » et les jurés pouvaient donner consentement pour rendre les services réclamés par le magistrat. La ville payait annuellement à chaque gilde la somme de 194 florins 14 cent. (Ord. de 1662).

Enfin, chaque année, en grande solennité, on tirait l'oiseau monté sur la tour de l'église Saint-Jacques.

7. *La Gilde a-t-elle une Charte ou règlement ? — Par qui fut-elle octroyée ?*

De la gilde Saint-Jacques il nous reste encore un règlement de service intérieur, datant de 1526. Toutes les gildes affiliées devaient se soumettre aux prescriptions de la charte de la « Sinte Sebastiaens Hooft Gulde ». — Une copie de cette charte de 1582 se trouve dans la collection de M. Frans Claes, Musée « Het Gulden Spoor » à Anvers. On y trouve également les statuts et ordonnances des grandes et nobles gildes de la ville de Louvain 1780 et la « Caerte » de la « Hooft Gulde » du Brabant, appelée « De Coloveriers Gulde binnen deser Stadt Loven, 23 Augusty 1734 », imprimée sur parchemin.

Le règlement ou charte de service intérieur, fut donné à la gilde Saint-Jacques par la « Sinte Sebastiaens Hooft Gulde van Brabant » à Louvain.

8. *De qui dépendait cette Gilde ? — La Gilde reconnaissait-elle l'autorité d'une autre gilde ?*

La gilde Saint-Jacques était une des six petites gildes de Louvain et dépendait donc de la « Sinte Sebastiaens Hooft Gulde » de cette ville.

9. *La Gilde possède-t-elle des archives ? — Lesquelles ?*

La « Sinte Jacops Gulde » ne possède plus de vieilles archives. Vers 1880 la gilde était en possession d'une collection de vieux manuscrits en même temps que d'un registre, appelé le « Guldenboek ». Ce registre était en très bon état et tenu d'une façon artistique ; les coins et les serrures étaient en cuivre ; il était orné de belles gravures et contenait des manuscrits de la main de nobles ducs et princes, des rapports de l'inauguration solennelle de grands

personnages, ainsi que tous les noms des rois de la gilde avec les dates. Depuis 1885 toutes ces pièces ont disparus en même temps que le « Guldenboek ».

Actuellement la gilde possède encore un livre de procès-verbaux des séances et un livre de comptes depuis 1890 jusqu'à ce jour.

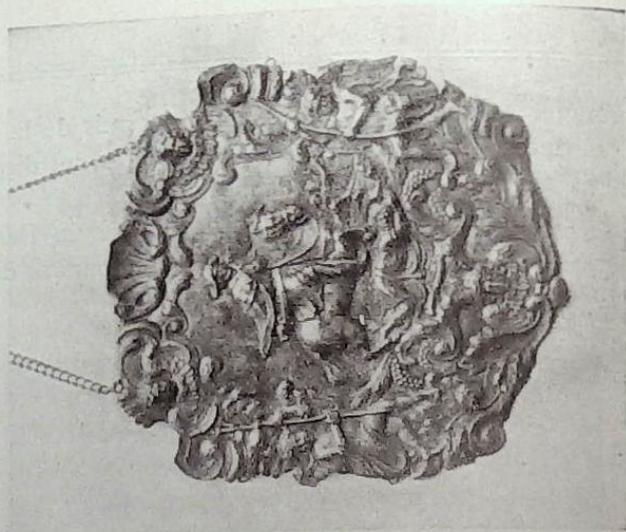


La Plaque et l'oiseau du collier de la Gilde.

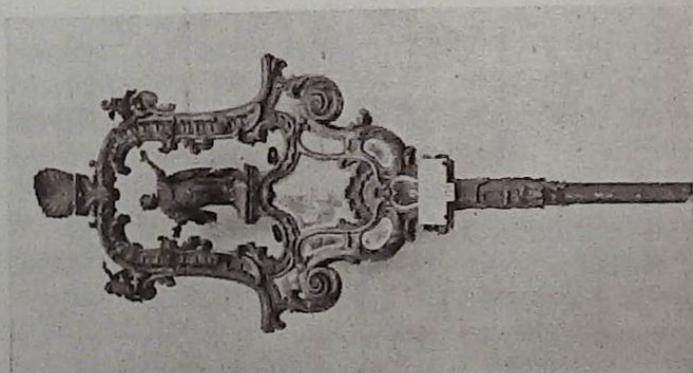
10. *La Gilde possède-t-elle encore des objets d'art ?*

De la gilde Saint-Jacques il existe encore plusieurs objets remarquables, ayant une valeur artistique et historique. Notons :

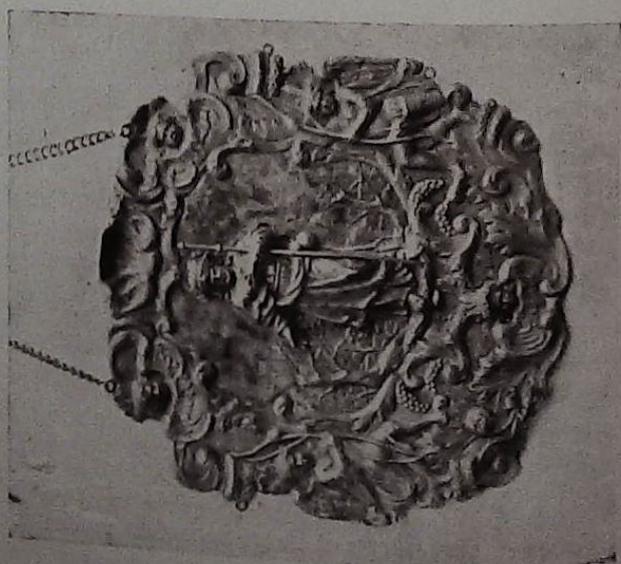
1° Un collier de roi en argent doré, fabriqué à Louvain en 1553, se composant du collier de la Toison d'or, d'une plaque sur laquelle en haut relief dans des niches : Saint-Jacques, la Vierge et Saint Sébastien et l'oiseau symbolique.



Saint Jacques de Compostelle.
Plaque en argent du XVIII^e siècle.



Torchère du XVIII^e siècle
en bois sculpté.



Saint Jacques le Majeur.
Plaque du XVIII^e siècle.

2^o Une plaque en argent avec garnitures dorées du 18^{me} siècle, représentant Saint Jacques le Majeur. Elle mesure 40 cm. x 40 cm.

3^o Une plaque en argent avec garnitures dorées du 18^{me} siècle, représentant Saint Jacques de Compostelle. Le saint est à cheval et combat les Maures.



Le porte torchère couvert du collier, de la dalmatique et tenant une canne de cérémonie.

4^o Costume complet du Porte-Torchère, une dalmatique en velours rouge avec orfrois. (18^{me} siècle) (3).

(3) Le personnage portant le costume du porte-torchère est également revêtu du collier de roi et tient la canne de cérémonie. De cette façon il réunit les insignes afférents à plusieurs dignités.

5° Torchère en bois sculpté, avec statue en bois de Saint Jacques (18^{me} siècle)

6° Quatre cannes de cérémonie surmontées d'appliques en argent, également du 18^{me} siècle. (Sur l'illustration ci-contre, le porte-torchère tient une de ces cannes en main.

7° Un étendard en soie, datant de 1710. (Dessin ci-joint).

8° Un plat à offrandes en cuivre ciselé, du 17^{me} siècle.

9° Une sonnette en laiton, fondue en 1566.

10° Un grand tambour, fin 18^{me} siècle, avec image peinte de Saint Jacques.

11° Une canne ornée d'un oiseau.

12° Deux blasons en forme de losange du 17^{me} siècle, représentant Saint-Jacques.

13° Un autre blason, reproduisant Saint-Jacques de Compostelle combattant les Maures, 17^{me} siècle.

14° La vieille charte ou règlement, donnée à la gilde Saint-Jacques par la gilde Saint-Sébastien à Louvain en 1526.

15° Emblème de la vieille gilde Saint-Sébastien à Louvain.

16° Tableau reproduisant l'église et le cimetière de Saint-Jacques à Louvain (1625).

Les objets suivants sont de date plus récente :

1° Un volume relié de plus de 600 pages, collection des rapports des réunions, correspondance, revenus et dépenses, pièces imprimées ou écrites se rapportant au Jubilé du quatrième centenaire (4).

2° Un règlement dessiné en 1923 à l'école Saint-Luc à Bruxelles d'après des documents anciens.

3° Une assiette en porcelaine, peinte par Frans Nackaerts, à l'occasion du Jubilé.

Il est à regretter que la valeur de ces objets d'art ne soit guère appréciée par les membres. Même à l'exposi-

(4) Ces archives, collectionnées par l'auteur de cet article, lui appartiennent.

tion, lors du Jubilé, où toutes ces belles choses étaient exposées, les visiteurs restaient indifférents. Bien peu de personnes l'ont d'ailleurs visitée.

10bis. *Emploie-t-on encore actuellement ces objets d'art ?*

On n'emploie plus les objets d'art mentionnés de 1 à 16 ; ils se trouvent au Musée de la ville, ouvert tous les dimanches. A l'occasion des fêtes du Jubilé, la ville a prêté ces pièces historiques à la gilde afin de les exposer à l'exposition des gildes.

Concernant la manière dont on s'en servait dans le passé :

1° Le collier de la gilde était porté dans toutes les solennités par le roi de la gilde. De la main droite, il tenait la canne de cérémonie avec la statuette en argent de Saint-Jacques. Cette statuette portait la mention : « Arnoldus Van Laer 1726 ».

2° Le « knaap » de la gilde, porte-drapeau, porte-plaque ou porte-torchère, précédait à cheval ; il portait l'habit de cérémonie.

3° Le « kapitein » maintenait le bon ordre dans le cortège.

4° Le « hoofdman » présidait aux réunions. La vieille sonnette de 1526 ne pouvait être employée que par lui.

5° Une boîte à amendes, portant l'inscription : « Jacobus Wera ende Gillis Mees, sijn gekosen deken van dees Gul. getwee, sij hebben doen maken dees bus, ende vereert ten eere van den Heyligen Vrint Jacobus, 1748 ».

On employait cette boîte à toutes les réunions de la gilde. Chaque fois qu'un membre était puni, le trésorier qui percevait les amendes, prononçait les paroles suivantes : « Ter eere van den Heiligen Jacobus » (En honneur de Saint-Jacques). Quand la pièce de monnaie tombait dans la boîte, tous les autres membres répondaient : « Ora pro nobis ». Cette boîte, en même temps qu'une statue en argent de Saint-Jacques et un vieux drapeau, fut vendue en 1907 pour 800 fr. par l'administration de la gilde à l'antiquaire Zondervan de Bruxelles.

Le règlement nous donne encore quelques particularités intéressantes concernant les amendes, e. a. : en cas de rixe, n'ayant pas occasionné de blessures, le constable et les jurés jugeaient de l'affaire ; ni le Magistrat, ni la ville ne pouvaient s'ingérer dans cette affaire. L'amende revenait à la gilde. (Voir plus de détails dans : *Geschiedenis van Loven*, par Boonen).

Toutes ces pratiques sont actuellement hors d'usage.

11. *La Gilde possède-t-elle un ou plusieurs drapeaux ?*

1° De la gilde Saint-Jacques il nous reste encore un vieux drapeau en soie, qui est en très mauvais état. A l'avant il porte un Saint-Jacques, au revers un Saint-Sébastien. Ces images se sont très bien conservées et se trouvent au centre d'une croix de Bourgogne. Au-dessus du Saint, nous remarquons les armoiries de la ville de Louvain ; au-dessous c'est la ruche, emblème de la gilde, avec la date 1710.

2° La gilde possède encore un nouveau drapeau, confectionné en 1926 (Voir reproduction ci-contre).

12. *Lieu de réunion.*

Au café « 't Schaliëndak », rue de Bruxelles, Louvain.

13. *Comment est constitué le Comité ?*

De la gilde Saint-Jacques nous ne trouvons plus de traces de son ancienne organisation ; elle s'est complètement modernisée. Le Comité actuel se compose de onze membres et de six présidents d'honneur.

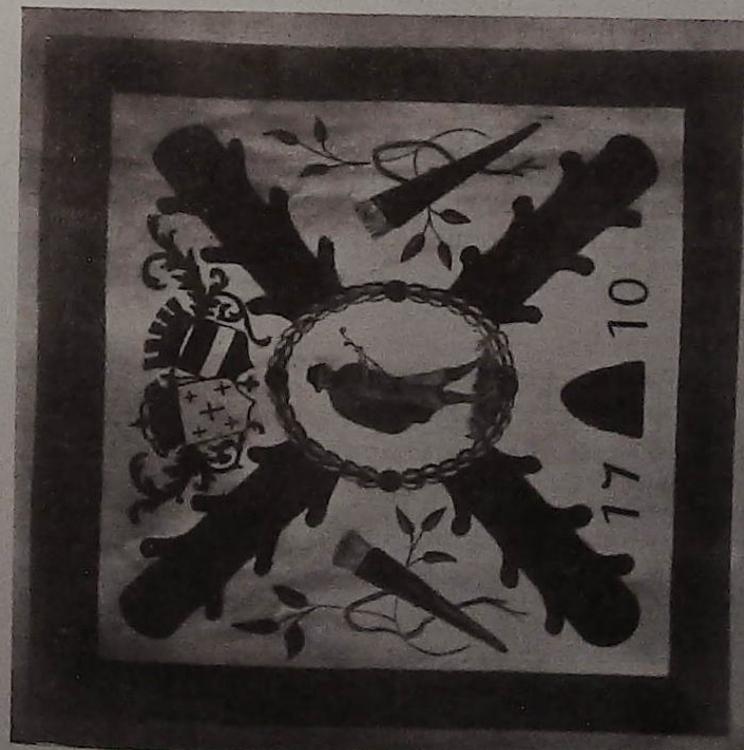
14. *Comment se fait l'admission des membres ?*

L'Histoire de la ville nous donne quelques détails concernant cette admission dans le passé.

Nous y lisons entre autres, que la ville autorisait la gilde d'accepter comme membre, sans droit d'entrée, une personne quelconque faisant partie d'un métier, si le nouveau membre y avait payé toutes ses redevances. Si toutefois une personne, ne faisant pas partie des lignages, se présentait, elle pouvait être également reçue comme membre.



Le nouveau drapeau de la Gilde.



Le drapeau en soie de la Gilde.

Un membre étant devenu constable, la ville avait le droit de choisir un remplaçant parmi les personnes proposées par la gilde. Le nouveau membre prêtait serment devant le Constable.

Actuellement les personnes, désirant faire partie de la gilde, sont proposées au comité administratif par deux membres. Les candidats ne seront reçus comme membres que s'ils ont réuni 2/3 des voix ; le vote est secret.

14bis. *Les nouveaux membres, doivent-ils prêter serment ?*

De nos jours on n'exige plus le serment de la part des nouveaux membres. Autrefois ils promettaient et jureraient, comme de bons chrétiens, d'être bons et fidèles en toutes choses, par exemple de suivre partout l'étendard de la ville, d'aider en cas d'incendie, de défendre la ville et ses habitants et de garder au besoin, les portes de la ville. Par contre la ville était obligée de leur fournir des habits et de l'argent à certaines occasions (5).

15. *Comment les membres s'appelaient-ils entre eux ?*

Autrefois ils s'appelaient « Sint Jacobsgezel ». — Actuellement ils sont désignés simplement par leur nom de famille, le Président et le Secrétaire par leur titre respectif.

16. *Quels sont les revenus de la gilde ?*

« L'Ordonnantie bijder Stadt Loven de voors. Gulde gegeven, XIXa Juny Anno 1439. Libro..... B. folio 225

(5) Voici la Formule du serment :

« De Schutteren van Sint Jacobs Gulde hebben de stadt van Loven geloofd ende gesworen, als goede kerstenen lieden, goet ende getrouwe te sijn in alle zaecken, soo wanneer de stadt met haere banier voer gaet, dat sij hen volgen zullen, soo wanneer dat brant es, dat sij gewaepent op het stadthuys sullen comen ; soo verre de stadt van Loven ende welgeborene lieden van Loven iet toequame oft te cort gedaen wordde, dat sij dat sullen defenderen, ende wederstaen ; Ende dat sij, in tijde van de poorten van de stadt sullen bewaeren ».

verso. » détermine quels étaient autrefois ces revenus ; ou plutôt ce que la gilde recevait en argent et en habits de la part de la ville (6).

Les revenus actuels de la gilde se composent des cotisations des membres et des bénéfices réalisés aux concours de tir, organisés au cours de l'année. Annuellement à la kermesse, la ville de Louvain subsidie le concours (200 francs).

17. *Comment exclut-on un membre ?*

L'article XIII du règlement nous renseigne à ce sujet. Il dit qu'une personne pourra être exclue de la gilde, dans le cas où elle a eu tort dans une dispute sérieuse avec les autres membres. (N. d. R. Cet article nous dit bien *quelles* personnes étaient exclues, mais ne nous renseigne pas sur la façon dont on prononçait cette exclusion).

18. *Les membres démissionnaires doivent-ils une redevance ?*

Par rapport à cette question l'article XII du règlement stipule, qu'on ne pouvait quitter la gilde que le jour du tir à l'oiseau. Avant de quitter, le membre démission-

(6) Nous y lisons e. a. :

La ville donne aux 60 membres (gesellen), l'une année 12 pièces de drap d'une largeur de 2 aunes, l'année suivante 3 pièces de drap de 25 aunes chacune c. a. d. à chaque membre l'une année 6 aunes pour un « keerle » (veste), l'autre 1 1/2 aune pour un « capruin » (chaperon).

Par ordonnance de la ville, chaque pièce de drap peut avoir une valeur de 18 florins du Rhin.

Pour leur nourriture et pour prendre part aux concours qui se tenaient dans les autres villes, 3 livres, valant chacune 13 patacons.

Pour deux « onimegancks », la ville donne encore chaque jour une demie pièce de vin du Rhin.

Dans le cas où les membres sont déjà équipés, la ville donne au Constable des lignages, l'une année 7 aunes de drap pour un « keerle », l'autre 2 aunes pour un « capruin ».

Le secrétaire reçoit la même chose que les archers.

Le cuisinier reçoit une aune au même prix que les autres.

À chaque « Ommeganck » la ville donne une paire de gants au Constable et à chaque juré.

naire devait payer pour sa côte-part deux onces d'argent en même temps que tout ce qu'il devait encore comme amendes et arriérés, ainsi que sa part dans les frais du tir à l'oiseau. Toutefois, il lui était permis de participer à la fête (*goeder ciere maecken*) excepté dans le cas où il quittait la gilde Saint-Jacques pour entrer dans la « *Hooft-Gulde* ».

B. — COUTUMES RELIGIEUSES.

19. *La Gilde a-t-elle un autel particulier à l'église paroissiale ?*

Oui. A l'église Saint-Jacques à Louvain il y a un autel dédié à Saint-Jacques, sur lequel se trouve une statue du saint, présentant une réelle valeur artistique. Cette statue appartenait à la gilde et était portée dans la procession par les membres.

20. *La Gilde prend-elle part en corps aux processions ?*

Groupés autour de la statue de Saint-Jacques et en grande tenue de cérémonie, les membres de la gilde prenaient part en corps aux processions de la paroisse Saint-Jacques et également à la procession de Notre-Dame, lors de la grande kermesse.

L'article V du règlement obligeait les membres de la gilde de participer aux processions de Saint-Jacques du commencement jusqu'à la fin, habillés de leur journée et porteurs de leur arc et de leurs flèches. Celui qui s'absentait sans permission préalable ou sans motif plausible, était redevable à la gilde d'une livre de cire.

21. *Quelles sont les cérémonies religieuses à la fête patronale de la gilde ?*

Chaque année le 25 juillet, fête du patron de la gilde, une messe solennelle était célébrée à 10 heures à l'autel dédié à Saint-Jacques. Tous les membres étaient tenus d'y assister. De grand matin la Messe était annoncée par le Porte-torchère en grande tenue de cérémonie ; il était à cheval et accompagné du « *Kapitein* » en vieil uniforme et armé, du tambour, de quelques clairons et du crieur. Ce cortège parcourait la ville et invitait les habitants à se rendre à l'église. Cette solennité était très suivie.

Cette messe à l'intention des membres défunts et vivants, était prévue par l'article IV de règlement. Les membres étaient tenus d'y offrir un denier d'argent qui revenait à la gilde ; ils étaient obligés de rester jusqu'à la fin de la messe sous peine de payer un denier.

22. *Comment commémore-t-on les défunts ?*

L'article IV précité nous donne quelques indications à ce sujet. — Notons encore que :

1° Annuellement, le dimanche pendant l'octave de la fête de Saint-Jacques (25 juillet), un service sera célébré à onze heures à l'église Saint-Jacques à l'intention de tous les membres de la gilde, décédés pendant l'année écoulée.

2° Tous les membres doivent assister à l'enterrement d'un membre défunt.

3° La gilde, précédée du drapeau prend part en corps au service funèbre et à l'enterrement.

4° Quand un membre de la gilde meurt, son annonce de décès est affichée au local de la gilde. Devant cette annonce on place un cierge allumé ou une autre lumière. Cette lumière restera allumée jusqu'à l'inhumation.

L'article XVII de l'ancien règlement précise davantage l'offrande à payer par les membres qui assistaient à la messe de Requiem, dite à l'intention du défunt, les amendes des absents et nous apprend également que le défunt devait laisser à la gilde une livre de cire ou son arc, valant au moins cinq deniers.

23. *Fait-on une quête pendant ces messes ?*

Oui, d'après les articles IV et XVII précités. On employait le plat à offrandes de la gilde.

24. *A qui revient le produit de cette quête ?*

A la gilde. On sait que celle-ci était également une confrérie religieuse.

25. *Connaissez-vous encore d'autres coutumes religieuses de la gilde ?*

1° Pendant tous les services que la gilde faisait célébrer à l'église Saint-Jacques, le « *Kapitein* » en tenue de cérémonie et armé de son sabre, devait maintenir l'ordre.

2° Après le tir au papegaai, le nouveau roi était reçu à l'église par les autorités religieuses ; après son couronnement (la remise du collier), on chantait en son honneur.

26. *Dit-on des prières aux séances ?*

Dans tous les documents que j'ai consultés, je n'ai trouvé nulle trace de prières à dire aux séances. Je suppose que les documents qui nous restent ne relèvent pas toutes les anciennes coutumes des gildes. Cependant, comme les gildes étaient des institutions religieuses, il est à supposer que l'on récitait des prières au commencement et à la fin de chaque séance.

C. — COUTUMES FOLKLORIQUES.

27. *La gilde pratique-t-elle encore le tir à l'arc ?*

Oui. Depuis 1884 elle possède un champ de tir hors des portes de la ville avec une perche fixe (wip). Actuellement le but de la gilde n'est plus le même que dans le passé. Le tir à l'arc est simplement devenu un sport, ayant pour certains un but lucratif.

28. *Quelles sont les coutumes de tir et les expressions dont se servent les tireurs pendant leurs exercices ?*

Celui qui est prêt à tirer doit crier le mot « Gare », avant de lâcher la flèche.

Tous les tireurs qui participent aux exercices, les membres de la gilde ou les tireurs étrangers, doivent payer 0.30 fr. par jour de tir, afin de couvrir les frais et pour l'entretien de la perche.

L'article XXII de l'ancien règlement prescrivait, qu'annuellement chaque membre de la gilde devait tenir huit jours de tir, d'au moins trois passes par jour, entre le Mardi-gras et la Toussaint. Celui qui ne le faisait pas devait trois deniers par jour à la caisse.

29. *La gilde organise-t-elle des concours ? — En quoi consistent les prix ?*

1° Chaque année, la gilde organise sept ou huit concours. Les prix consistent en argent, excepté à un concours par an où, au surplus, on donne aussi du gibier.

2° Autrefois, la gilde organisait également des concours auxquels étaient invitées d'autres gildes. Ces concours s'appelaient « Landjuweelen » à cause du bijou (juweel) offert à cette occasion par le prince régnant. En 1511, 1534, 1542 et 1551 la gilde Saint-Jacques a tenu à Louvain le grand concours du « Landjuweel ». A cette occasion une perche spéciale était érigée sur la grand'place, de splendides fêtes et de joyeuses entrées avaient lieu et, naturellement, occasionnaient de grandes dépenses. Certains historiens prétendent même que ces fêtes étaient tellement onéreuses, qu'elles épuisèrent presque complètement la caisse communale.

3° La gilde Saint-Jacques participa aux concours et aux « Landjuweelen » suivants : 1501 à Anvers, 1502 à Aerschot, 1504 à Waelhem, 1516 à Arendonck, 1518 à Waelhem, 1521 à Herentals, 1525 à Aerschot, 1530 à Bruxelles, 1534 à Malines, 1538 à Rhode St. Pierre, 1560 à Lierre, etc.

4° Le dernier concours organisé par la gilde Saint-Jacques et réservé à toutes les anciennes gildes du pays, a eu lieu le deuxième dimanche de septembre 1883. Quarante trois gildes répondirent à l'invitation et participèrent au concours avec 480 membres. Les prix consistaient en objets d'art et en plaques d'argent. La ville de Louvain subsidia largement ce concours et donna même plusieurs médailles commémoratives. Ce concours eut lieu à la place Saint-Jacques à Louvain. Le matin à 10 heures toutes ces gildes se rassemblèrent à la place de la station, actuellement place des Martyrs. Un cortège magnifique parcourut la ville jusqu'à la Place Saint-Jacques. Toutes les gildes y portaient leurs anciens costumes et leurs objets d'art. Le tir commença à 1 heure.

L'ancien règlement nous donne encore quelques détails supplémentaires concernant ces concours et « Landjuweelen » e. a. :

L'article XX défend aux membres de démissionner quand il y avait un « Landjuweel », à moins qu'ils ne payassent leur part des frais, tout comme les autres.

L'article XXXII prévoyait ce que l'on devait payer lors d'un concours. Cette somme variait d'après l'import-

tance du concours. Si, à la reddition des comptes, on constatait un déficit, tous les membres, même ceux n'y ayant pas pris part, étaient tenus de payer un supplément.

30. *Tire-t-on encore le roi ?*

Oui, chaque année le 21 juillet, à la fête nationale. Autrefois la gilde organisait de grandes festivités à l'occasion de ce concours. L'ancien règlement fixait ce tir au dimanche avant la Pentecôte. Ce jour là tous les membres de la gilde devaient venir au local entre 9 et 10 heures du matin, habillés de leur journée, pour aller tirer le roi. Après le tir ils devaient accompagner le nouveau roi au local. Celui qui n'y venait pas, sans motif plausible, devait payer deux deniers au profit de la gilde ; celui qui ne participait pas au banquet devait payer autant que celui qui y avait assisté. Un grand cortège sortait ce jour.

31. *Cette cérémonie est-elle publique ?*

Oui et ordinairement il y a beaucoup de spectateurs qui, après le tir, applaudissent vivement le nouveau roi.

32. *Cette cérémonie a-t-elle un cérémonial établi ?*

Oui. Tout d'abord le roi tire trois flèches. Après lui viennent tour à tour les membres, désignés par la voie du sort. Autrefois, le cortège en tenue de cérémonie et précédé du roi, parcourait, musique en tête, les principales rues de la paroisse, faisait le tour de l'église paroissiale pour se rendre enfin à l'endroit où se trouvait la perche.

33. *Où la perche est-elle montée ?*

Autrefois la perche était montée sur la petite tour sud de l'église Saint-Jacques. Le dernier tir y eut lieu le 4 septembre 1775, à trois heures. Ce fut le notaire Bisschop qui abbatit l'oiseau.

Plus tard la gilde a monté une perche spéciale sur la place Saint-Jacques pour y tirer le roi et tenir les « Landjuweelen ». Depuis 1885 l'oiseau se trouve sur la perche fixe de la gilde.

34. *Le nouveau roi a-t-il des obligations ?*

Il ne donnait rien à la gilde ; il signait simplement dans le « Guldenboeck » le protocole de son entrée en fonctions avec nom et date.

35. *Comment s'acquiert le titre d'empereur ?*

Le membre qui tire le roi pendant trois années consécutives est proclamé roi pour la vie.

36. *A-t-on fait jadis dans la gilde le jeu du drapeau ? — Le fait-on encore ?*

Nulle part dans les vieilles archives je n'ai trouvé que ce jeu se pratiquait.

Autrefois cependant, lorsque la gilde entrait à l'église, on étendait le drapeau sur les pavés, comme tapis pour le roi et les hauts dignitaires.

37. *Quand ont lieu les fêtes de la Gilde ?*

1° Le banquet annuel, offert par la gilde à ses membres, avait lieu le troisième dimanche du mois de novembre.

2° Le 21 juillet au soir, après avoir tiré le roi, un souper était servi aux membres.

3° Jadis la gilde avait également une fête le dimanche avant la Pentecôte. Voir article du règlement cité au N° 30.

4° A chaque inauguration ou joyeuse entrée des ducs, « ommeganck » etc. les membres de la gilde recevaient du vin du Rhin. Lors de la joyeuse entrée du duc Jean, on leur servit douze mesures de vin du Rhin. Le registre nous apprend que ce régal leur fut très agréable.

38. *Quels sont les usages de ces fêtes ?*

Dans la « Lovensche Cronijcke » de Pelckmans, nous lisons que les membres de la gilde, accompagnés de leurs femmes, ont tenu un grand banquet dans les trois chambres des gildes le 28 octobre 1764 ; ce banquet dura trois jours et trois nuits. Il y avait toutes sortes d'instruments de musique au bal, etc.

Boonen nous raconte que, le 21 décembre 1752, après avoir percé la digue par où l'eau s'écoulait dans le nouveau canal, les bourgeois et les membres de la gilde, en compagnie de leur femme, avaient organisé un grand banquet à leurs propres frais.

Le soir il y eut bal à la chambre.

39. *La gilde a-t-elle un surnom ?*

On appelle les membres « de Coeischutters ».

40. *Organise-t-on des soirées dansantes ?*

Jadis il y avait annuellement deux bals. Le « Schuttersbal » au profit des indigents de la ville. Le premier bal avait lieu le dimanche du Carnaval ; le second le deuxième dimanche de septembre, à la kermesse de Louvain. Ces bals étaient patronnés par toutes les sociétés de tir de la ville et donnés dans la salle de fête « De Beriot » (actuellement l'Alhambra). A cette occasion la salle était somptueusement parée ; chaque société avait son écusson à elle, peint d'une façon artistique et en grand format, par le peintre Jean Vandoren de Louvain. Ces écussons étaient fixés aux murs (7).

Depuis 1900 ces bals ne sont plus organisés ; annuellement on organise encore une soirée dansante au cours du mois de janvier, à laquelle sont invités tous les membres avec leurs dames ; les frais sont payés par toutes les sociétés de tir de la ville.

41. *Quelques anecdotes se rapportant à la gilde Saint-Jacques.*

1° Jadis la gilde plantait un Mai devant l'hôtel de ville et devant l'entrée de la maison du duc. On comprend aisément que cette coutume donnait lieu à de grandes festivités. Ceci se faisait également pour commémorer l'octroi de privilèges. Ce fut e. a. le cas pour la légende du Mai que l'on plante encore chaque année à Bruxelles à la fête de Saint-Laurent.

Dans l'histoire de la ville par Boonen, nous lisons encore quelques particularités concernant ces Mails. Il nous raconte comment les membres de la gilde plantaient un Mai devant l'hôtel de ville et devant la maison de leur Bourg-mestre. En retour ils recevaient « de la bonne bière des gildes ».

(7) A titre d'information nous notons que ces écussons sont actuellement en possession de M. Rosseels, Meubles d'art, Boulevard de Jodoigne, Louvain.

Enfin il nous reste à noter la décision prise par Jean III duc du Brabant : « Pendant cette campagne il y eut une querelle entre les Louvanistes et les Bruxellois, au sujet du poste d'honneur que les premiers occupaient toujours au camp ». « Comme tout en est au plein contenu les lettres patentes scellées du scel du dit duc sur ce faites et écrites en Thiois, données en lan 1340 le quatrièsmes jour du mois d'août ». (M. de Gerard, à la Bibl. de la Haye, N° 129, l. 1., c. 43).

2° En 1736 la gilde Saint-Sébastien et la gilde Saint-Jacques achetèrent la maison située derrière leur maison pour en faire une « Camme » (actuellement la brasserie St.-Jacques) où l'on ferait la bière de la gilde. « Kam » est le nom par lequel on désigne les brasseries à Louvain. Auparavant on brassait la « Guldenbier » (bière spéciale) dans la brasserie « De Thérèse » au Cuythoek. Dans la cour intérieure de cette brasserie nous remarquons une belle statue en bois de Saint-Jacques dans une niche, placée en 1740 par la gilde Saint-Jacques.

3° En 1729, la gilde Saint-Jacques a fait installer une pompe à eau potable à l'ancienne maison de la gilde, au Bolleborne, Gautboerstraat (actuellement le café « Het Boerenhol »). Sur cette pompe est placée une chapelle originale, dans laquelle se trouve une ancienne statuette de Saint-Jacques. Cette chapelle en pierre de taille est fermée par une porte en fer forgé. La chapelle est encore en bon état mais, malheureusement, la statue en bois a souffert beaucoup de l'âge et des intempéries. Actuellement à la fête de Saint-Jacques, cette chapelle est ornée de fleurs par les habitants du quartier. Le soir, pendant toute la durée de l'octave, la chapelle reste illuminée.

Autrefois, à cette même fête, la gilde plantait un Mai devant la chapelle de son patron. Depuis des années cette coutume est tombée en désuétude ; seulement depuis 1927 le « St. Jacobsbond » a repris cette vieille coutume et plante le Mai, le soir de la veille du dernier dimanche de juillet. Musique en tête, l'arbre en question est porté au lieu déterminé et planté solennellement.

4° Le 19 janvier 1795 se fit à Louvain l'ouverture du temple de la Raison. Les discours prononcés à cette occasion étaient spécialement dirigés contre les têtes couron-

nées. Le résultat ne se fit pas attendre. Le 21 du même mois, quelques meneurs se rendirent à l'hôtel de ville, enlevèrent le portrait de l'empereur François II et le brûlèrent sur la grand'place. Pour alimenter leur feu de joie, ils ne trouvèrent rien de mieux, que de prendre et de jeter par la fenêtre toutes sortes d'objets pris au musée du deuxième étage de l'hôtel de ville et au « Gildenhuis ». Carquois, arbalètes, flèches, piques, les écussons des gildes, des Chambres de Rhétorique, des métiers et des villes du Brabant, des archives, même les drapeaux des Gildes devinrent la proie des flammes..... et autour de ce feu les révolutionnaires dansèrent en chantant la Carmagnole. Cependant, la plupart des objets d'art appartenant aux gildes, furent envoyés en France, où on peut les admirer encore actuellement dans plusieurs musées.

Si les archives des autres gildes étaient perdues pour toujours, celles de la gilde Saint-Jacques étaient épargnées, grâce au dévouement de l'abbé Van Cauwenberg, alors curé de la paroisse. Aussitôt la révolution finie, la gilde rentra en possession de ses trésors.

Le 12 Thermidor 1803 la gilde participa au cortège grandiose, lors de l'inauguration du Consul Bonaparte.

Le 31 juillet 1831, la gilde Saint-Jacques, en tenue de cérémonie, assista à l'inauguration solennelle du premier roi des Belges, Léopold I, et forma la garde d'honneur à son entrée dans la ville.

42. Les objets d'art de la gilde ont-ils été exposés ?

1° La gilde Saint-Jacques a participé en 1885 ou 86, avec tous ses objets d'art au cortège archéologique de Bruxelles. Le Jury accorda à la gilde le premier prix d'honneur avec médaille d'or.

2° A l'exposition des trésors des gildes, lors des fêtes jubilaires en 1926. (Voir plus de détails ci-devant).

3° Actuellement ils sont exposés au musée de la ville, qui peut être visité gratuitement, le dimanche de 10 à 1 heures.

43. Bibliographie.

Concernant l'histoire de la gilde, on peut consulter les ouvrages suivants :

1° Les archives de la ville de Louvain.

2° Beschrijving over de stad Loven, door Van Dieve, imprimé chez C. J. Fonteyn, 1856-57.

3° Histoire de Louvain, Ch. Piot, 1839.

4° Lovens-Nieuws, Staes.

5° Louvain monumental. Van Even, 1860.

6° Geschiedenis van Leuven, par W. Boonen, 1535.

7° Louvain dans le passé et dans le présent. Van Even.

8° Geschiedenis van Leuven. Torfs.

9° De verzameling der blijde inkomsten. Butkens.

10° Lovensche Chronycken, Pelckmans, inédit. Aux archives de la ville.

11° Dans plusieurs œuvres latines antérieures au 17^{me} siècle par Juste Lipse, Molanus, Divæus et autres. Aux archives de la ville.

44. Peut-on se procurer les notes et reproductions des objets d'art.

Oui. Service des Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, 12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles.

J. B. VOGELAERS.

2021/05

Spécialités de la Boulangerie Halloise.

D'une correspondance de M. Possoz de Hal nous tirons les renseignements suivants concernant quelques spécialités de la boulangerie Halloise.

Les « colliers » de Hal sont formés de 8 petits pains. Ils se composent de la même pâte que les « pistolets » : beurre, farine, levure, lait, chez certains boulangers, chez d'autres ils ne contiennent pas de beurre mais de la farine, de la levure, du lait et du sucre. Je pense qu'ils rappellent le pain que les pèlerins d'autrefois achetaient à Hal, comme provisions de bouche pour le retour et qu'ils suspendaient à leur cou au moyen d'une corde. Il en est sans doute de même des grandes « mastelles » (10 cm. environ de diamètre) qui se vendaient autrefois, percées d'une ficelle et portant au centre une image en plâtre de N.-D. de Hal, pour indiquer leur origine. Pour le même motif, sans doute, on a donné aux minuscules petits pains des « colliers » ou « kranskens » la forme ronde des boulets de canon en pierre qui rappellent le souvenir du siège que Hal soutint en 1580 et sont conservés à l'église. A cause de leur dimension réduite, ces petits pains durcissent rapidement. On m'en a fait goûter un (le premier de ma vie et voilà environ 75 ans que je suis hallois). C'est très dur, très sec, comme un vieux « pistolet » de plusieurs jours d'âge, et ne peut servir de dessert. Ce sont surtout des bruxellois en goguette qui les achètent comme une drôlerie et les considèrent plutôt comme des jouets que comme des bonbons. Tout au plus les emploient-ils pour faire des panades pour les enfants.

Plus recommandable comme dessert est une autre spécialité d'ici: le « carabibi » nom moderne et décent d'une sucrerie que les wallons appellent « limeçon » (limaçon ?) et les flamands « krot », à cause de sa forme. Ces « crottes » sont, je pense, de la même composition que les babelutes de Blankenberghe et de Knocke. En tout cas, quand on en a un bon morceau en bouche, « dan is de babbel uut » pour un certain temps.

Un boulanger m'a assuré qu'il y a des manuels de géographie qui mentionnent les « crottes de Hal ». Il a ajouté qu'il en débite 25.000 à chaque kermesse.

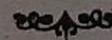
Par pudeur sans doute, ce boulanger, qui est une dame, donne à cette sucrerie le nom de « carabibi », qui, en somme, n'a pas de sens. Le langage populaire, qui brave l'honnêteté, se basant sur la forme et l'aspect de ce produit, lui maintient sans sourciller le nom de « crotte » (fl. *krot*).

Par une nouvelle dérivation, tirée de la douceur de cette confiserie, le Brabançon, employant le diminutif de gentillesse, donne à sa dulcinée le nom de « *krotje* ».

L'adhérence au papier dépend beaucoup de la température et de l'âge de la « crotte ». Si elle adhère un peu fort, il suffit de tremper le papier dans un peu d'eau, pour qu'il se détache. Voici comment les habitués opèrent. Ils détachent d'abord et arrachent le papier à l'un des bouts, tenant entre les doigts l'autre extrémité encore recouverte de sa tunique blanche. Puis, d'un vigoureux coup de dents bien appliqué, ils séparent de la « crotte » un morceau, qu'ils laissent se fondre en bouche. Ils répètent cet exercice deux ou trois fois et parviennent ainsi à bout de la « crotte », sans trop se sucrer les doigts.

On ne vend plus (parce que l'acheteur manque) des « kaneelkoeken » ayant une forme rappelant celle d'une feuille de chêne. Le pâtissier Renaux, Grand'place est le dernier qui en ai fabriqué.

J. Possoz.



Evrard de T' Serclaes.

Dans le fascicule précédent nous avons signalé l'usage montois qui consiste à carresser le singe du grand'garde, geste qui parait-il porte bonheur. Voici un usage similaire mais qui semble bien avoir de la part de ceux qui le pratiquent une intensité superstitieuse, dirons-nous, beaucoup plus grande. Cet usage nous est signalé par le comte Joseph de Borchgrave d'Altena dans les lettres dont nous donnons ci-dessous des extraits :

« Puis-je attirer votre attention sur un fait folklorique assez curieux. Vous connaissez le monument érigé à Evrard de T'Serclaes, rue Charles Buls. Ce mémorial montre le libérateur de la cité gisant, son bras droit à l'avant plan ; tandis que le reste du monument est intact et couvert de sa patine foncée, la main et une partie de l'avant bras ont pris des tons cuivre jaune ; ceci provient d'un frottement, non fortuit mais intentionnel, auquel se livrent des passants.

« J'ai pu constater le fait : une vieille femme passait un tissu sur la main. Voici donc Evrard de T'Serclaes devenu pour certains une sorte de protecteur, porteur d'un talisman.

« Vous savez mieux que moi que dans nombre de pèlerinages les fidèles tiennent à toucher ou frotter des images saintes. Ceci peut se constater en particulier à Soignies ou les pèlerins font le tour du choeur en usant les albâtres des autels, les colonnes de la châsse de St Vincent et les têtes des personnages d'une mise au tombeau ; à St Hubert c'est la dalle recouvrant une tombe d'abbé placée dans la crypte qui est l'objet de ces frictions ; les pieds du Christ de Tongres, ceux du Christ de Pitié de St Nicolas et d'un Christ, *au Jésus*, ici en ville, témoignent de coutumes similaires. Il serait curieux de pousser une enquête pour savoir jusqu'ou s'étend et en quoi consiste le culte d'Evrard de T'Serclaes. Le *Folklore brabançon* pourrait peut être nous y aider ? »



Le monument Evrard de T'Serclaes à Bruxelles.

Dans une seconde lettre, le même correspondant nous écrit :

« Me trouvant à la Grand'Place, hier vers midi (le 19 juillet 1932), j'ai observé le monument de T'Serclaes : quelques fleurs y étaient accrochées.

« Les passants étaient relativement nombreux ; j'ai dû attendre environ un quart d'heure avant de voir une jeune ouvrière, accompagnée d'un jeune homme et d'une jeune femme, toucher la main du gisant.

« Je me suis approché du groupe et j'ai demandé le pourquoi de ce geste.

« Il me fut répondu : que cela portait bonheur, que c'était un usage dans le quartier et d'ailleurs qu'il était écrit sur le monument : que cela porte bonheur (1).

« Vers deux heures, repassant par la Grand'Place, j'ai vu un vieil homme empoigner au passage l'avant bras de T'Serclaes.

« Ce passant : un artisan, escorté de deux compagnons, m'a expliqué lui aussi que cela portait bonheur et qu'il ne manquait jamais de s'en procurer ainsi, en allant au travail.

« Je lui demandai si beaucoup de gens faisaient la même chose. Il m'a dit que je n'avais qu'à regarder combien le bras était usé.

« Interrogé sur l'ancienneté de cette coutume, à sa réponse j'ai jugé qu'il pensait que cela remontait dans la nuit des temps ».

Retenons de ce fait intéressant :

1°) la tendance des gens du peuple à faire remonter cet usage à des temps très reculés, alors que le monument date de 1897.

2°) la croyance que l'inscription faite en latin et en caractères gothiques, langue et caractères que ne comprend pas le peuple indique que toucher intentionnellement le bras du gisant peut conjurer le sort.

(1) Le monument porte en effet une inscription ; mais, est-il besoin de dire que cette inscription relate simplement les événements tragiques qui rendirent T'Serclaes célèbre, événements dans lesquels il trouva la mort.

(La Rédaction).

3°) la confirmation donnée à la thèse que nous ne cessons d'exposer, à savoir que sous des formes extrêmement variées, se cachent des permanences mentales identiques. Un geste considéré comme religieux, relevant de la croyance dans certains cas, s'accomplit, dans des intentions similaires, avec un personnage absolument profane. Que demain on interdise, dans les Églises, le toucher intentionnel de l'image d'un saint, la mentalité populaire n'en continuera pas moins à accomplir le geste, fut-ce sur un monument civil, en lui attribuant une importance dévotionnelle.

Les manifestations folkloriques sont éternelles. Elles s'adaptent aux circonstances de temps et de lieux et l'importance du folklore vivant, son étude dans la réalité ambiante permet bien plus que l'étude des faits passés et morts, d'en expliquer le mécanisme et d'en comprendre l'utilité psychologique ou sociologique.

A. M.

21125

L'Orientation nouvelle dans le Folklore.

DISCOURS PRONONCÉ DANS LA SALLE DES SÉANCES DU CONSEIL PROVINCIAL DU BRABANT LORS DE LA RÉCEPTION-SÉANCE ORGANISÉE LE 29 JUILLET 1932 A L'OCCASION DE LA 56^e SESSION DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE MARTONNE, MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE (1).

A CHARLES GHEUDE, créateur
du Service de Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant.

Je pose en principe qu'il n'y a pas dans cet auditoire 5% de personnes qui s'intéressent au Folklore ou qui aient pour cette science la moindre considération. Aussi, je ne compte pas traiter l'une ou l'autre question de Folklore, mais, bien au contraire, profiter de la réunion de tant de personnalités appartenant à toutes les spécialisations scientifiques pour faire un plaidoyer en faveur de cette science.

Je comprends votre ahurissement quand vous entendez dire que le Folklore est une science. Je comprends votre résistance quand vous voyez, qu'au sein des Congrès, on veut faire une place au Folklore. Il y a quelques années je vous aurais approuvés, mais, maintenant, je dois bien, sans honte, malgré le scepticisme narquois de tous, le mépris même de quelques-uns, me dresser chaque fois que l'occasion s'en présente, pour dire : je me suis trompé

(1) Dans ce discours, les habitués du *Folklore Brabançon* retrouveront des idées que nous avons maintes fois formulées ; mais plusieurs membres étrangers du Congrès ayant exprimé le désir d'en avoir le texte et nous ayant même laissé leur adresse pour que nous le leur envoyions s'il était imprimé, nous avons décidé de le publier dans la Revue.

(La Rédaction).

jadis, et il y a dans ces faits, d'aspect si ridicule, un « quelque chose » que l'on n'a pas vu et qui n'est pas sans leur donner de l'importance et de la grandeur. Je dois bien, au risque d'affronter moi-même les sceptiques ou même — ce qui est le plus insurmontable des obstacles — de me heurter à leur indifférence, essayer en toute circonstance de dissiper ce sentiment hostile.

Je sais que généralement ce sentiment vient de ce que les hommes de science se sont fait une opinion du Folklore à l'époque de leur jeunesse, au moment où leur tempérament les engageait à consacrer leur vie à telle ou telle science et que cette opinion s'inspire de ce que le Folklore était alors, de ce qu'il est trop souvent resté. Ils ignorent les conceptions nouvelles qui se sont introduites, bien modestement encore, dans l'étude des faits folkloriques.

Ne suis-je pas trop présomptueux en espérant qu'après cet entretien, où je serai bien forcé de condenser simplement quelques idées, vous serez, sinon convaincus, tout au moins légèrement ébranlés ? Je ne demanderai pas davantage.

Faisons de suite un parallèle entre ce qui se passe dans chacune de vos spécialités et ce qui se passe dans le Folklore.

Chacun de vous, dans son domaine, a ses préoccupations tournées, son attention concentrée sur les problèmes du moment, sur les actualités scientifiques.

Dans chaque science il y a — difficultés absorbantes — les problèmes de l'heure. Les questions qui sont sur le point d'être résolues épuisent vos heures de méditation. Ces laborieuses recherches accaparent votre temps et usent vos forces. Il est rare, si vif qu'en soit votre désir, que vous puissiez consacrer quelque temps à l'étude du passé de votre science. Vos regards sont attachés à la résistance du moment. Vous êtes animés de la curiosité ardente de voir se réaliser un progrès, une découverte, de voir se dissiper une erreur, de voir s'élargir l'horizon de la connaissance. Vous aspirez à cette jouissance, que ne comprennent pas les profanes, de voir — satisfaction passionnante — s'augmenter d'une vérité nouvelle le patrimoine de l'humanité.

A quoi bon se soucier du passé ? Il ne peut nous intéresser que dans la mesure où ce qu'il nous a légué présente encore quelque utilité pour nos travaux actuels. A quoi bon s'inquiéter des conceptions périmées ? A quoi bon perdre son temps à se souvenir des systèmes, parfois abracadabrants, dont l'erreur a été reconnue manifeste ? Le passé est mort.

N'est-ce pas que cette situation est la vraie ?

N'est-ce pas que ces choses là vous vous les êtes dites souvent ?

Je ne voudrais pas m'attarder ici à discuter ce qu'il peut y avoir de sage dans cette manière d'agir, ni à montrer qu'elle n'est pas toujours juste. J'en suis contente de signaler cet état d'esprit, l'élément nécessaire au parallèle que je veux établir.

Que fait, lui, le folkloriste ? Le contraire. Les phénomènes qu'il étudie, il les considère comme des choses mortes, des curiosités du passé.

Il les voit dépossédées de tout avenir. Il se tourne vers les siècles révolus, s'efforçant de remonter à l'origine de ces phénomènes, d'en reconstituer les transformations successives, de dégager les influences réciproques exercées par les peuples les uns sur les autres, de noter les déviations imprimées au cours des âges aux phénomènes originels.

Il recueille des objets qui n'ont même pas le mérite d'avoir une valeur intrinsèque, des brindilles, des riens, qu'il collectionne et carresse amoureusement.

L'impérieuse actualité du moment, pour lui, elle est transposée dans le passé. Si, par le plus grand des hasards, l'une ou l'autre des manifestations qu'il observe, se perpétue, telle un anachronisme, à travers les générations, jusqu'à nos jours, il la considère comme une survivance d'un autre âge, une sorte d'appendice inutile, témoin d'un stade antérieur de notre évolution sociale.

Et cette survivance, il a de la nostalgie en pensant que demain, sans doute, elle disparaîtra. Il voudrait que l'on fit des efforts pour la conserver.

Voilà le folkloriste n'est-ce pas ? Voilà bien le folkloriste tel que vous le voyez, tel que vous le concevez. Un « raté » de l'archéologie, un « raté » de l'Histoire, ainsi que nous l'avons entendu souvent dire. Que peut-il

bien y avoir de scientifique dans tout cela ? Non, toutes ces choses déshonorent la science. Et d'un coup de balai vous vous préparez à nettoyer l'édifice de la Science de ces élucubrations.

Ah ! Si le folklore était cela, s'il devait rester cela, je prendrais le balai avec vous et je ne serais peut être pas le moins énergique à le manier.

Conçoit-on qu'il y ait des phénomènes naturels qui disparaissent ?

Voyez-vous fondre et s'anéantir, dans vos sciences particulières, les faits que vous étudiez ?

Sans doute se présentent-ils sous des aspects divers et changeants.

Sans doute l'un de ces aspects peut s'effacer et disparaître. Il y aura par exemple des espèces vivantes qui s'éteindront. Il en est qui ne se retrouvent plus qu'à l'état de fossiles. Combien n'ont pas disparu sans laisser aucune trace ? Mais la vie est-elle pour cela épuisée ? Les lois régissant la vie ne restent-elles pas entières, inchangées ? Est-ce que, précisément, si les folkloristes croient que les faits qu'ils observent disparaissent, s'ils ne cessent de dire qu'il faut se hâter de les étudier, cela n'indique-t-il pas qu'ils n'ont vu ces faits que superficiellement ? Qu'ils n'ont pas su dégager les permanences qui, sous les formes extérieures extrêmement variées et infiniment mobiles, restent immuables ?

Le jour où une conception tendra à négliger ces petits aspects des faits, pour pénétrer l'intimité profonde et invariable du phénomène, que des détails apparents recouvrent, le Folklore n'aura-t-il pas revêtu l'uniforme de la Science ?

Le jour où à l'étude descriptive des formes, on substituera celle des caractères invariants, communs à tous les faits, le folklore n'aura-t-il pas l'aspect de toute autre discipline scientifique ?

Le jour où l'observation des faits isolés et passés cessera d'être l'exclusive préoccupation du chercheur et où il observera également les faits dans la réalité vivante avec le souci de les coordonner, de les expliquer, d'en dégager les caractères communs, le chercheur sera-t-il un homme de science ?

Et bien, ce que vous ignorez, et je vous en excuse, c'est qu'il y a une école de néo-folkloristes qui a introduit dans ce domaine une conception de ce genre. Ce ne sont même pas des folkloristes. Ce sont des ethnologues, des psychologues, des sociologues, qui sont venus au Folklore par des voies différentes ; qui, insensiblement, en partant de l'observation et de l'analyse de faits différents, ont senti que les phénomènes folkloriques n'avaient pas seulement un intérêt historique et retrospectif, mais contenaient un potentiel, dirai-je, très grand même, d'utilité pour la découverte des explications qu'ils recherchaient dans leur science. Ces chercheurs ont introduit dans l'étude des faits folkloriques une conception, non plus historique, mais psychosociologique.

Expliquons-nous bien. Il ne faudrait pas qu'on puisse, dans la suite nous imputer à tort des affirmations qui dépasseraient notre pensée. Il ne faudrait pas notamment que l'on nous accuse d'avoir fait de l'Histoire moins de cas que nous n'en faisons.

La notion de temps étant inséparable de tous les phénomènes de l'Univers quels qu'ils soient, l'histoire qui étudie l'évolution des phénomènes humains est utile dans tous les domaines où l'on rencontre des interventions de l'homme. Si, quand il s'agit de l'humanité, l'étude du passé s'appelle : Histoire, quand il s'agit des phénomènes naturels on l'appelle autrement, évolution notamment.

Mais ne confondons pas l'histoire des conceptions, qui sont humaines et combien imparfaites et changeantes, pas conséquent, avec l'histoire des phénomènes qui sont extérieurs à l'homme et soustraits à son influence, indépendants de son action.

Même dans les sciences que l'on considère comme exactes, celles où on est parvenu à traduire les phénomènes en lois et à les exprimer en formules, on a partout introduit la notion de temps.

L'unité de temps est un élément indispensable dans toutes nos disciplines. Pas de formules, exprimant une synthèse où l'on ne trouve l'un de ces symboles : T. t. Θ.

Mais, de même que dans vos disciplines, le temps n'est qu'un des éléments, il doit, à l'avenir, dans l'étude des phénomènes folkloriques, n'être non plus qu'un élé-

ment. Peut-être, étant donnée la nature traditionnelle des faits, et l'état encore amorphe des connaissances, cet élément semble-t-il jouer un rôle plus important, mais, dès à présent, il n'est plus le seul élément. Dès à présent on commence à comprendre que l'observation des faits au point de vue historique peut sans doute, dans une certaine mesure, conduire à la découverte de l'origine de chaque fait, la date et le lieu de son apparition, mais jamais à l'explication de la cause des faits, des raisons profondément humaines qui leur ont donné naissance, et fait d'eux ce qu'ils sont.

La causalité des faits, elle est d'une part dans les activités mentales des individus, provoquées par les influences du milieu, et d'autre part, dans les répercussions sociales de ces activités. C'est de ce côté que les recherches doivent être poussées et dès lors le Folklore cesse d'être une science historique, une science auxiliaire de l'histoire, de la petite histoire, le cabinet des curiosités de l'Histoire, il devient plutôt un compartiment de la sociologie.

Avant de montrer en quoi la connaissance des faits folkloriques peut être utile à la Sociologie, je vais, faisant, pendant un moment, de la philosophie des sciences, rappeler quelles seront les conséquences de l'introduction d'une conception nouvelle dans ce domaine.

Ah ! Si les Philosophes n'étaient pas des hommes ! Si, étant des hommes, ils ne cédaient pas à l'esprit de système, ils pourraient saisir, là, sur le vif, un phénomène bien curieux, celui que Meyerson a appelé le « cheminement de la Pensée ». Ils pourraient voir comment des faits, perçus au début par des amateurs, observés par eux avec des procédés d'amateurs, davantage dans le but de se distraire que dans celui d'étendre le champ de la connaissance, ont fini par présenter l'aspect de faits ayant une valeur scientifique. Comment l'esprit de l'homme, introduisant dans ce domaine des procédés scientifiques, fit jaillir de ces faits des caractères inaperçus.

Comment ces caractères, par un mouvement de reflux, furent absorbés à leur tour par une science qui avait échafaudé des conceptions sans tenir compte de ces faits, dont l'importance ne s'était pas encore manifestée ; une science qui avait somme toute travaillé sur un matériel incomplet.

Comment cette science a vu ses systématisations ébranlées à leur tour.

Au point de vue de la rationalisation de la pensée, il y a là un phénomène, se produisant sous nos yeux, répétant ce qui s'est produit de tout temps, dans toutes les sciences, et qui pourrait être observé en pleine action.

Les Folkloristes ancienne manière ont inévitablement échafaudé leur système scientifique. On vient leur dire : dans les faits qui vous intéressent il y a autre chose que ce que vous y voyez. Évidemment, ils se hérissent. Cela revient à leur dire, sinon vous voyez mal, tout au moins vous ne voyez pas tout. Il est évident que, si la conception psycho-sociologique est bonne, elle impose la nécessité d'observer les faits autrement, de dégager d'autres éléments. Des détails qui n'étaient pas vus dans les faits, à côté desquels on passait, en ne leur accordant aucune importance, en revêtent tout à coup une qui est essentielle, primordiale, et des détails, auxquels on accordait de l'importance, perdent toute utilité. Des faits que l'on croyait bien étudiés, épuisés de tout leur contenu et classés comme définitivement analysés, doivent être remis sur le métier. Tout est à refaire.

Vous sentez donc les résistances des folkloristes. Ils vous considèrent comme un empêcheur de danser en rond. Ou bien, ils consentent à faire l'effort d'assimilation de la conception nouvelle et vous leur imposez un dur travail. Ou bien, ils ne veulent pas le faire, ne comprennent pas la conception et accusent votre imagination de trop de fausseté.

C'est vous qu'ils dénoncent comme étant dépourvu d'esprit scientifique, tant leur système leur apparaît comme étant le système explicatif, définitif, alors qu'il ne répond qu'à une idéologie plus ou moins vague, fort distante du réel.

De leur côté, les psychologues, les sociologues, qui se sont habitués à embrasser leur domaine, sans y incorporer ce faisceau de faits ; qui, de leur côté, sans tenir compte des constatations qu'il devait leur apporter, ont échafaudé leur système, se hérissent à leur tour. Leur système est bon comme cela. Attention, crient-ils, vous allez faire crouler l'échafaudage. Tant pis pour l'échafaudage !

Toute conception nouvelle, en effet, décèle les imperfections, les insuffisances de celles qui l'ont précédée. Elle déteint sur tout le domaine où on l'introduit et quelquefois même déborde sur les domaines voisins, car la science forme un tout que sa complexité et l'insuffisance de nos sens d'une part, de notre esprit d'autre part, empêchent d'embrasser d'un ensemble.

Il est évident, par exemple, que la théorie atomique, acceptée puis abandonnée, a obligé les physiciens à remanier toutes leurs conceptions. La découverte des radiations leur a imposé, après les avoir laissés sceptiques, une révision de leurs conceptions sur la constitution de la matière et si, demain, la théorie d'Einstein se vérifie, des points fondamentaux de notre conception de l'Univers seront déclarés faux.

La conception de l'évolution, passant successivement à toutes les spécialités scientifiques, a bouleversé les systèmes, en permettant de voir partout, plus et autrement qu'on n'avait vu jusque là.

Quand l'homme acquit la conviction qu'il y avait dans le monde des animalcules, imperceptibles à l'œil nu, observables seulement au moyen de verres grossissants, il fallut remanier toutes nos conceptions concernant l'interdépendance végétative des espèces. Le rôle de ces infiniments petits fut constaté comme extraordinairement fertile de conséquences. La sérothérapie n'est-elle pas née de la lutte que nous entreprîmes aussitôt contre ceux de ces animalcules qui nous étaient nocifs ?

Il n'y a donc pas de conception nouvelle qui ne commence par être combattue parce qu'elle oblige l'homme à un effort. Si elle se vérifie, elle élargit aussitôt le domaine du savoir et augmente notre emprise du connu sur l'inconnu illimité qui nous entoure et nous étreint.

Et les difficultés des novateurs s'accroissent non seulement des résistances qu'ils rencontrent dans leur propre spécialité, mais de toutes celles que leur opposent les savants des disciplines voisines, car ils ont forcément de toute science qui n'est pas la leur, une conception ancienne, périmée, à laquelle ils s'accrochent à priori, parce qu'ils n'ont pas le temps ni les moyens de se tenir au courant de ce qui se fait dans tous les compartiments de l'édifice de la science.

C'est pourquoi je voudrais que, faisant momentanément abstraction des opinions toutes faites que vous avez concernant le Folklore, vous accordiez votre attention à l'exposé succinct que je veux faire de cette orientation neuve.

Isolez le système nerveux d'un homme cultivé. Faites de même avec celui d'un rustre, celui d'un primitif et celui d'un ancêtre de la préhistoire. Anatomiquement vous discernerez peut être quelques différences quantitatives : des différences de poids, un peu plus ou un peu moins de substance grise, un peu plus ou un peu moins de circonvolutions, des circonvolutions plus ou moins profondes. Physiologiquement et psychologiquement de même. Mais vous ne trouverez pas de différences qualitatives fondamentales. Ces hommes ont tous perçu leur monde ambiant au moyen des mêmes activités sensorielles. Ils ont emmagasiné des souvenirs dans leur mémoire. Tous avaient de la mémoire. Tous ont réagi en associant, à leurs perceptions du moment, l'évocation de perceptions antérieures. Tous ont dû, pour cela, juger, raisonner. Tous ont eu de l'attention, de la réflexion. Tous ont mis en action par les mêmes mécanismes leurs activités affectives et intellectuelles. Tous se sont forgé des conceptions. Il y a chez tous une identité foncière des fonctionnements mentaux.

Les différences qualitatives apparaissent seulement dans les résultats de ces activités. Les actions de ces individus, ripostes à ces perceptions, varient seules qualitativement. Si tous ont leur attention qui fonctionne de la même façon, une attention plus soutenue, ou plus exercée, chez l'un peut avoir affiné ses sensations et ses perceptions. Une réflexion plus approfondie et plus spécialisée dans un domaine peut lui permettre de choisir entre plus de souvenirs pour l'association de ses idées et surtout de faire un choix plus judicieux. Chez l'un, l'action sera abandonnée spontanément à des impulsions affectives, tandis que chez l'autre, l'influence de ces impulsions sera dominée par la raison et par un appel plus objectif aux activités intellectuelles. C'est seulement dans l'expression, l'extériorisation des activités mentales, dans les actes qu'elle conduit l'individu à poser, que nous pourrions trouver des différences qualitatives. Nous ne pouvons juger de la valeur fonctionnelle d'un cer-

veau qu'aux actes que pose l'individu qui le possède. C'est tellement vrai que nous nous efforçons de pénétrer dans l'intimité des fonctionnements mentaux par l'observation des cas tératologiques. Mais ces jugements de valeur seront toujours subjectifs. Il n'y a pas d'étalon de comparaison. Entre une conception savante et une conception « simpliste » relative à un même phénomène, le choix des individus se portera sur l'une ou sur l'autre selon qu'elle sera plus conforme à sa tournure d'esprit, plus en harmonie avec son bagage mental. Tandis que l'un se ralliera spontanément à une explication rationnelle d'un phénomène et conformera ses actes aux conclusions de cette explication, l'autre n'y comprendra rien et cèdera, d'instinct en quelque sorte, aux sollicitations d'une explication inspirée seulement par ses activités affectives.

L'un comme l'autre seront convaincus d'avoir agi intelligemment, logiquement. Vous, intellectuels, vous aurez beau dire que le second est ridicule, dépourvu de toute intelligence, qu'il agit comme un âne ou comme un sot, cela ne l'empêchera pas de se croire plus malin que vous.

Tout homme croit logique ce qui répond à ses aspirations, ce qui est conforme à ses conceptions. Cela lui donne une impression d'équilibre entre lui et le monde. Tout homme est dans la logique de son substratum mental si distant soit-il de la logique rationnelle.

Or, la grande majorité des hommes ne peut avoir de tout le monde qu'elle perçoit, les conceptions répondant aux toutes dernières constatations de la Science. Les actes que posent la grande masse des hommes ne peuvent être que des actes inspirés par des conceptions échafaudées sur des éléments autres que ceux qu'utilise le savant.

Et le savant lui-même, en dehors des actes qu'il pose dans sa spécialité, s'inspire de conceptions dont le pourcentage de rationalité est très réduit.

Il en est ainsi aujourd'hui. Il en fut ainsi hier. Il en sera ainsi toujours. Il n'y a donc rien d'étonnant que les actes des individus contemporains évoquent en un certain de leur pourcentage, des conceptions qui, périmées aujourd'hui, bannies du système de nos connaissances, étaient hier considérées comme la perfection du savoir.

Les faits que les folkloristes étudient sont dans ce cas. Ils évoquent des conceptions autres que celles qui sont de mode aujourd'hui dans les milieux où on donne le ton. Ils sont des reflets de conceptions périmées. Ils sont parfois aussi le reflet de conceptions qui jamais ne furent absorbées par les systèmes de connaissance.

Les gens qui agissent dans la vie courante, dans la vie sociale, sous l'impulsion de ces conceptions, avec la conviction qu'elles expliquent l'ambiance, ne doivent pas nous apparaître comme des anachronismes et leurs actes comme des survivances.

Une survivance ne répond plus à un besoin. Une survivance, c'est quelque chose qui se continue sans nécessité, en vertu d'une sorte de force acquise. Ici l'acte répond à une conception réelle, à un besoin réel. Il appartient à la réalité de notre ambiance.

Transposez maintenant ces considérations du domaine psychologique dans le domaine sociologique. Que constaterez-vous ?

La vie sociale est une résultante. Elle ne résulte pas seulement du passé mais des interactions continues des individus les uns sur les autres dans la réalité vivante. Chaque individu exerce une influence sur son milieu social.

Tout milieu social est délimité non par une frontière géographique, ce qui est une des plus lourdes fautes que l'on ait commises en Sociologie parce qu'elle a engagé les observations dans une voie mauvaise, mais par une similitude de pensée et d'action, un conformisme de conceptions entre un certain nombre d'individus. Le milieu social est le résultat de ce que Emile Waxweiler appelait très justement une *accommodation mentale* constante entre les individus, unités agissantes et constitutives de ce milieu.

Pas de vie sociale possible, pas de continuité sociale possible, sans cette sorte de résonance mentale interindividuelle. Cet accord n'a évidemment rien de figé. Il est constamment mobile parce que les hommes fonctionnent constamment mentalement; parce que les idées, les conceptions qu'ils se font du milieu ambiant changent sans cesse. Il y a donc un rajustement constant de cet équilibre mental

et par répercussion des organisations sociales qui polarisent momentanément ces conceptions.

La vie sociale d'un groupe humain est inévitablement le reflet des conceptions que les hommes se font de leur Univers à un moment donné. Que ces conceptions soient ou non logiques, qu'elles soient ou non rationnelles, peu importe.

Au point de vue psycho-sociologique, le phénomène est là. Si le savant obéit à des préoccupations d'ordre logique, s'il a le souci de l'objectivité, s'il a une tendance à la rationalisation, peut-on dire que les hommes, la masse des hommes soit animée du même besoin ? Non, n'est-ce pas ? En dehors de la science, l'objectivité, la rigueur logique et la froide raison ne jouent presque pas.

Dans toute la vie sociale n'est-ce pas l'empirisme qui préside à toutes les affaires du monde ?

Pourquoi ? Parce que dans ce domaine l'homme n'est pas encore parvenu à dégager les lois qui régissent les faits. L'homme est sur ce terrain incapable de mesurer et de prévoir.

Or, précisément, les faits qu'étudient les folkloristes sont autant de reflets des conceptions que les hommes se font du monde. A une conception irrationnelle ne peut répondre qu'une activité irrationnelle. Vous pouvez avoir du mépris pour la conception ; vous pouvez la trouver ridicule, elle l'est la plupart du temps, mais elle n'en est pas moins un fait vivant, qui déclenche des activités chez l'individu. Elle s'agglutine aux systèmes d'organisation sociale que l'agrégat humain construit.

Je regrette de ne pouvoir m'étendre plus longuement sur cette orientation nouvelle du Folklore. Puis-je espérer vous en avoir dit assez pour vous faire comprendre l'importance des phénomènes folkloriques dans l'explication des phénomènes sociaux ?

Suis-je parvenu à dégager quelque peu le caractère psycho-sociologique de ces faits ?

Vous comprendrez alors les grandes lignes de la conception néo-folklorique. Les éléments superficiels qui différencient les faits sont d'importance secondaire. Il im-

porte peu de savoir si, pour se préserver du mauvais œil, une femme met deux balais en croix à la porte de sa demeure, ou si elle trace, sur son seuil, avec un oignon, un cercle garni d'une croix à l'intérieur. Ce n'est pas le geste qui importe, c'est le concept mental qui l'inspire. Il importe peu de savoir si ce que l'on fait en pareil cas constitue un caractère du peuple belge ou du peuple roumain. Tous ces détails restent secondaires. Ce sont les mécanismes communs, les permanences, les invariants humains que les néo-folkloristes s'efforcent de dégager et de discerner. Ils étudient froidement cette matière sans avoir le moindre désir de voir se perpétuer des idées ou des actions arriérées. S'ils récoltent des objets, ce n'est pas qu'ils cèdent à une manie de collectionneur ou à un esprit conservateur, mais uniquement en les considérant comme des témoins, des pièces à conviction, une sorte de matérialisation des conceptions qui les ont créés.

Je pourrais donc caractériser ainsi la conception néo-folklorique : elle utilise le matériel folklorique uniquement parce qu'elle estime qu'il aide à la recherche des invariants de l'esprit humain. Elle l'utilise encore parce que les éléments folkloriques se retrouvent à la base de toutes les grandes généralisations que construit l'esprit humain et à la base de toutes les conceptions qui régissent la vie sociale.

L'étude des faits folkloriques ainsi comprise, apportera à la psychologie, le jour où elle voudra les accueillir, des éléments qui la rendront plus concrète. Elle apportera à la Sociologie, des éléments qui lui permettront, qui l'obligeront même, d'être moins exclusivement descriptive et de devenir enfin surtout explicative.

Je ne doute pas que ceux qui, parmi vous, appartenez à des sciences que vous considérez comme exactes, parce que déjà vos prédécesseurs sont parvenus à formuler quelques synthèses, vous continuerez à croire la psychologie, la sociologie et à plus forte raison le folklore, incapables de pénétrer jamais suffisamment dans l'intimité profonde des phénomènes et par conséquent destinés à voir les conceptions explicatives dans ces sciences rester éternellement sous l'empire de simples idéologies.

Les phénomènes que vous étudiez étant extérieurs à l'homme, vous pouvez plus aisément agir avec objectivité

tandis que, lorsqu'il s'agit des sciences ayant l'homme lui-même pour sujet d'observation, il est plus difficile de s'abstraire d'une foule de contingences sentimentales.

C'est la seule raison pour laquelle la connaissance se trouve dans ces sciences dans un état infiniment plus hypothétique.

La science doit en effet exprimer des relations constantes et immuables.

Si des relations constantes ont été dégagées déjà dans un domaine, elles permettent à tous d'en aborder l'observation d'une façon identique et d'y voir tout de suite les mêmes phénomènes.

Si des constantes n'ont pas été isolées, chacun aborde les faits en les plaçant à son équation personnelle, et il y a autant d'explications que d'observateurs.

C'est encore un peu l'état de la psychologie, c'est encore fortement le cas de la Sociologie, c'est encore presque tout à fait le cas du Folklore.

Mais, ne méprisez pas les efforts qui se font dans ces domaines. Ne les méprisez pas pour trois raisons.

La première parce que vous manqueriez de la plus élémentaire prudence scientifique.

De tous les phénomènes qui régissent le monde, il n'y en a qu'un très petit nombre encore qui soient tombés sous les sens de l'homme, et, chaque découverte nouvelle, nous en fait pressentir un grand nombre.

Les mathématiciens, les physiciens, qui ont le plus de droit de tirer vanité du degré de moindre approximation de leur science, ne récuseront pas, je suppose, la parole d'Henri Poincaré :

« L'observation nous révèle tous les jours des phénomènes nouveaux ; il faut qu'ils attendent longtemps leur place, et quelquefois pour leur en faire une, on doit démolir un coin de l'édifice ».

Soyons donc prudents. N'excluons pas de parti pris, par crainte de devoir remanier nos systèmes, des faits nouveaux qui entrent dans le champ de notre conscience et que nous n'avons pu relier encore, par un système expérimental.

La seconde raison, parce que l'homme, soumis à ces lois qu'il ne connaît pas, a intérêt à se soustraire le plus possible à l'imprévision de ces lois. Vivre c'est s'adapter.

La connaissance des phénomènes atténue la résistance adaptative à ces lois. Et, ainsi que le disait un autre penseur que ne récuseront pas non plus les mathématiciens et les physiciens eux-mêmes, Ernest Mach, « toute découverte scientifique tend à remplacer l'adaptation hésitante et inconsciente par l'adaptation méthodique et nettement consciente ». Pour tendre à cette adaptation, nous ne devons négliger l'étude d'aucun phénomène, pas même si une simple intuition seulement nous fait deviner leur influence dans les actions des hommes et dans leur vie sociale. C'est cette négligence qui serait anti-scientifique, car beaucoup de grandes découvertes ont eu à leur départ une intuition confirmée ultérieurement par l'observation et l'expérience.

La troisième raison parce que cette conception psychosociologique du Folklore est appelée à jouer un rôle, peut être considérable, dans l'œuvre si espérée du rapprochement des peuples.

Elle est appelée à mettre en évidence les identités foncières de leur substratum mental et social. Cette affirmation peut vous paraître au premier abord paradoxale. Oui, tandis que partout nous avons vu jusqu'ici les peuples utiliser les données folkloriques pour dégager les caractères originaux des populations, pour étayer des revendications politiques, internationales ou régionales, la conception néo-folklorique établit que ces divergences ne sont en réalité que dans les formes mais que les mécanismes fonctionnels, les besoins auxquels ils répondent sont identiques partout.

Cette conception obligera les savants qui étudieront ces faits, s'ils veulent agir avec la rigueur d'objectivation que la science commande, à faire abstraction de tout ce qui peut influencer sentimentalement les observations. Elle donnera donc à leur science le caractère d'Universalité.

Je m'excuse de mon imprécision. Vous la comprendrez. Quand des hommes abordent pour la première fois l'examen de faits à la lumière d'une conception nouve

il leur est difficile d'apporter tout de suite un ensemble de résultats précis. C'est même ce qui rend leur tâche laborieuse et si facile celle de la critique. Ils doivent convaincre leurs collègues, les inciter à observer autrement qu'ils ne l'ont fait, modifier des habitudes acquises, et leurs moyens de conviction sont réduits. Je ne dissimule pas qu'il leur faut une forte dose de courage pour persévérer.

La conviction et l'espérance les soutiennent. La conscience de contribuer, parfois malgré les hommes et malgré l'indifférence et l'incompréhension de leurs dirigeants, à l'amélioration de l'espèce humaine, les incite à préciser toujours davantage leurs recherches, et à persévérer.

La bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté m'a été un grand réconfort. Si elle pouvait se continuer demain par une simple attention sympathique à nos travaux, elle deviendrait pour mes collègues et pour moi un précieux encouragement.

ALBERT MARINUS.



La Valeur de notre Revue.

Il s'agit ici de sa valeur marchande, du prix que l'on en demande et que l'on en donne. Nous avons déjà signalé le prix fait par une collection des dix premières années (un numéro manquant) à la vente de la collection Emile van Heurck à Anvers. Avec les droits le prix s'élevait à 745 frs.

Dans un catalogue de la maison Swets et Zeitlinger d'Amsterdam. (n° 46, 1932) les dix premières années de notre Revue sont annoncées sous le n° 1441, p. 79, pour le prix de *135 florins*. Le florin valant environ 15 francs, faites le compte. Cela porte le prix de la Revue à *deux mille francs* (2000 frs). L'annonce dans un catalogue n'est pas encore tout. On peut afficher à n'importe quel prix ; mais il faut vendre. Et la collection a été vendue à ce prix là. Nos abonnés, ceux qui nous sont restés fidèles, ont certes fait un bon placement.